

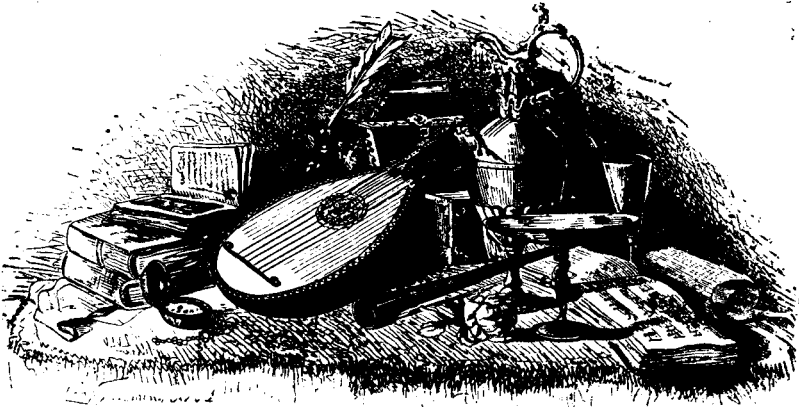
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |





LA NUIT APRÈS LE COMBAT

PAR GUSTAVE DORÉ

LA mort a enlevé à la France, il y a quelques mois à peine, le plus original, le plus fécond, le plus imaginaire, le plus poète de ses artistes, et à peu près le seul qui s'était créé une individualité bien distincte.

Doré s'improvisa peintre, sans maître, et sut s'imposer au public à un âge où les autres étudient encore. Talent primesautier, éclos spontanément et d'un seul jet, s'il se montra quelque peu défectueux au début, on ne peut guère le lui reprocher. Ordinairement, l'artiste débutant expose lorsqu'il est bien en possession des procédés matériels et n'a pour ainsi dire plus rien à apprendre de son maître. N'ayant pour toute boussole que son instinct artistique et, en raison de son jeune âge, il manquait nécessairement à Doré le "coup de main" que l'on acquiert à l'aide d'une longue pratique. Il n'attendit pas, avant de produire, de tout savoir ; c'est en forgeant qu'il put approfondir la technique de son art. De plus, la rapidité avec laquelle il exécutait, ne lui donnait guère le temps de s'apercevoir de certaines imperfections de détail, ni de pénétrer plus profondément dans les procédés, les *ficelles* du métier.

Mais, si dans les œuvres de jeunesse principalement, l'on peut signaler quelque faiblesse dans la technique, en revanche quelle puissance unie à la fécondité ! quelle hardiesse, quelle richesse de conception et surtout quelle variété ! Le fantastique, l'idéal et le réalisme prennent indifféremment corps sous son crayon, sous son pinceau et avec une facilité prestigieuse. Toutes ses créations, quel qu'en soit le sujet, portent la double empreinte de l'observation des choses, prises par leur côté positif et matériel, et de l'élévation, de l'abondance du sentiment poétique.

Dès ses premiers essais dans la carrière, Doré montre qu'il possède ce qui ne s'acquiert pas, même avec l'étude et la pratique ; c'est-à-dire l'improvisation, l'originalité, la fécondité, la verve, la fougue, le feu sacré ; tout ce qui constitue d'emblée une individualité au-dessus du commun et fait dire, de celui qui s'annonce avec de tels auspices, qu'il est : *quelqu'un*. A ces qualités idéales il joignait le mécanisme du dessin, qui fut chez lui comme un don de nature.

On pourrait presque dire de notre artiste ce qui a été dit de Michel-Ange, qu'il n'a pas eu d'enfance. En effet, à six ans, sur les bancs de l'école, l'enfant illustrait ses livres de dessins de bataille qui faisaient l'admiration de ses jeunes condisciples et la stupéfaction de ses professeurs. Ainsi, dès l'âge le plus tendre, se manifesta sa vocation. Sans aucune déviation, presque sans tâtonnements, il poursuit sa voie, l'œil toujours fixé vers son étoile étincelante, servant à profusion les fantaisies de son prodigieux crayon en même temps que les créations de son pinceau.

L'auteur de *La Nuit après le combat* a encore ceci de commun avec le peintre des Prophètes et des Sibylles qu'il n'a pas eu de maître. Sans chercher de sentier battu, ne puisant à d'autre source qu'à celle de son inspiration personnelle, il a tracé son sillon non méthodiquement, à pas lents et comptés, mais par bonds, en escaladant les obstacles. L'artiste s'est éteint en pleine maturité de son talent et alors que sa renommée brillait du plus vif éclat. Il est disparu tout à coup du firmament artistique sans avoir eu de déclin.

Paul Gustave Doré naquit à Strasbourg le 10 janvier 1833. Il commença ses études au lycée de sa ville natale, les continua à Bourg en Bresse et les acheva à Paris, au collège Charlemagne. L'enfant prodige n'avait que onze ans lorsqu'il publia, à Bourg, ses premières lithographies, pages inspirées des coutumes du pays, de scènes de la fête patronale. Quatre ans plus tard, à quinze ans donc, il fit paraître dans le *Journal pour rire*, de Philipon, toute une

série de charges figurant les *Travaux d'Hercule*, qui eut du succès et dont le recueil est aujourd'hui à peu près introuvable.

Doré, reconnaissant de l'accueil fait à ses débuts, fut longtemps fidèle au *Journal pour rire*, bien que, par suite de la vogue attachée à son nom, les directeurs de Journaux illustrés se disputassent à l'envi ses dessins. Avec une prodigalité pour ainsi dire insouciante, l'artiste livrait à la publicité quotidienne, les innombrables fantaisies, les créations tantôt humoristiques, tantôt sérieuses ou poétiques de son crayon ; pages portant toutes le cachet de son talent primesautier et original.

L'ardeur que mettait l'artiste, le dessinateur principalement, dans l'exécution, donnait à ses œuvres un élan de spontanéité tel que même les choses inanimées prenaient un accent de vie ; dans ses dessins chaque trait est une vibration, une note dans l'orchestration d'ensemble ; chaque détail a son langage, c'est une strophe dans le poème, une individualité dans le drame.

A propos de deux dessins, pris dans le recueil de ceux publiés par le *Journal pour tous*, un de ses biographes s'exprime ainsi : " Il y a tout un monde de sensations dans ces tableaux grands comme la main ; l'un offre en noir les ruines d'un château féodal dont les tours se roidissent encore menaçantes sous le lierre qui les envahit ; derrière s'étend un ciel blafard où la lune déchire des nuages vivants semblant des fantômes désespérés. Au premier plan, dans un fouillis sans nom, dans la nuit profonde et sinistre, s'agitent, se tordent convulsifs de vieux troncs d'arbres dont les branches paraissent des bras tendus vers le ciel ; ils ont le geste humain, semblent supplier, menacer. Une femme échevelée passe au fond, emportée par un cheval informe, comme une vision d'Hoffmann. Et pourtant rien que le crayon noir s'est promené sur le papier blanc."

" Quant au second, *Allée de vieux chênes*, jamais poète n'a exprimé avec plus de sincérité, avec un découragement plus navrant la solitude immense de l'être à qui la mort a tout pris. Dans le vide ouvert entre deux rangées de chênes séculaires, un homme, seul, marche sans voir, va droit devant lui la tête penchée. Le vent d'hiver emporte les dernières feuilles ; il fait froid, il fait noir sous ce ciel où sommeillent des nuages sombres couchés sur l'horizon. Mais qu'importe au promeneur solitaire que la nature pleure autour de lui, que les arbres gémissent sous la rafale ! Rien n'existe en dehors de lui-même ; il est seul dans un monde dépeuplé, où existe un vide absolu, éternel, infini. Et il va, va toujours, jusqu'à ce qu'il touche du pied le coin de terre où il doit, lui aussi, se coucher un jour."

Tout en exécutant ces travaux comme de simples préludes, Doré concevait son projet d'illustrer les écrivains, les poètes dont les œuvres offraient le plus de champ à sa fantaisie et répondaient le mieux à son tempéramment où la note gauloise tenait une certaine place. C'est ainsi qu'en 1854 parut son *Rabelais*. La caricature, sous son crayon, se transforme et prend une importance qu'elle n'avait jamais eue, l'artiste, revêtant la satire du manteau de la philosophie. Sans être trivial ni choquant, il lâche la bride néanmoins à sa verve bouffonne.

Au *Rabelais* succéda, presque coup sur coup, la *Légende du Juif-Errant*, avec vers de Pierre Dupont, et les *Contes drôlatiques* de Balzac.

Le grand public, routinier de sa nature, se montre généralement défiant à l'endroit des novateurs. Ces trois recueils ne furent d'abord appréciés que par les amateurs d'élite ; beaucoup se tenaient encore sur la réserve. Mais, comme un torrent, dont aucune barrière ne peut arrêter les ondes sans cesse renaissantes, la renommée de l'artiste, alimentée sans relâche par des créations nouvelles, finit par vaincre les plus sceptiques et à s'étendre bien au-delà des frontières du pays. Dans le genre fantastique et dans le genre moyen-âge, Doré, d'intuition, avait trouvé des veines encore inexplorées et fait montre d'une richesse d'imagination qui étonnait l'homme de l'art lui-même.

Les rochers, les forêts, les ravins de ses illustrations ont parfois des lignes, des formes bizarres rappelant les taches, les figures fantastiques qu'enfantent l'humidité, la moisissure sur les vieux murs ou les feuilles de papier jauni. A l'instar de Decamps qui, pour ses compositions, s'inspirait des fugitives images entrevues dans la fumée de sa pipe ou les flammes de son foyer, on a dit que Doré cultivait ces taches en question en faisant moisir des feuilles de papier à l'humidité. Tant il est vrai que l'homme est impuissant à créer, à imaginer une forme, sans le secours de quelque manifestation sensible. dût-il la chercher des yeux dans les nuages.

En l'espace de sept ans, de 1861 à 1868, l'artiste illustra successivement le *Dante*, l'*Enfer*, les *Contes de Perrault*, *Atala*, *Don Quichotte*, la *Bible*, *Milton*, publié à Londres ; les *Fables* de Lafontaine, les poèmes de Tennysson *Elaine*, *Viviane*, *Geneviève*, puis, pour compléter la *Divine Comédie* de Dante, il publia le *Purgatoire* et le *Paradis*.

Malgré tant de travaux et cette prodigieuse production, Doré trouvait encore le temps d'étudier l'anatomie et d'acquérir cette connaissance de la structure du corps humain qui se manifeste

dans nombre de ses tableaux, y compris celui qui fait l'objet de cet article. Certes, ses nus n'ont pas toujours cette vibration de vie, cette énergie d'action que Michel-Ange insufflait à ses personnages, même au repos. Il n'y a parfois que l'indication de la musculature sans le souffle qui donne un frémissement à l'épiderme, sans la secousse qui tend et fait jaillir tous les ressorts de la machine humaine. Cependant, lorsqu'il s'agit de faire mouvoir ses figures, Doré a un emportement, une fougue homérique pour laquelle il n'a de rivaux, parmi ses contemporains, que Géricault et Delacroix, lesquels ont souvent sacrifié la forme au mouvement.

Qu'il manie la pointe ou le pinceau, l'artiste se montre également créateur, sans toutefois délaissier le document. On se demande où il trouva le temps de faire les recherches historiques, archéologiques et ethnographiques qui donnèrent à son talent une réelle autorité.

Les premiers envois de Doré au Salon datent de 1853 et ses toiles firent sensation. Il y avait déjà dans les *Deux mères*, les *Femmes d'Alsace*, le *Saltimbanque qui a volé un enfant* cette note personnelle, ce sentiment profond de l'observation qui caractérisent les œuvres du peintre tout autant que celles du dessinateur.

Le but que semble avoir poursuivi l'artiste dans le genre qu'il a le plus affectionné, a été de faire pour la peinture ce que Balzac a fait pour le roman. Mais s'il peignait la société moderne telle qu'elle est, à l'encontre de ces réalistes qui ne savent point penser, Doré se montrait moraliste et vigoureux censeur.

Esprit entreprenant et même audacieux, Doré a abordé presque tous les genres, de la caricature à la peinture religieuse en passant par le genre épique, et l'on ne peut dire qu'il ait échoué dans aucun. C'est que chez lui l'artiste était doublé d'un penseur, d'un philosophe et que toute œuvre de ses mains offre un caractère, une forme subjective où il y a à observer et à lire.

Dans le genre épique, la *Bataille d'Inkermann* représente, je crois, le premier essai sérieux. Cette toile vraiment émouvante rappelle la bataille antique avec toutes ses fureurs ; l'œil y suit une de ces effroyables mêlées comme aimait à en retracer Salvator Rosa. La composition en est à la fois simple et compliquée ; simple par la nette exposition de l'ensemble ; compliquée par le nombre des faits incidents, des éléments multiples qui y concourent. Les épisodes sont habilement groupés, et un vif rayon de soleil inondant la gorge où l'action est surtout mouvementée, met en relief une des phases les plus dramatiques, les plus satisfaisantes de la bataille.

Cette toile a, il paraît, le mérite de l'exactitude uni à celui de

l'originalité. Au fond, sur un ciel grisâtre, se détachent les pittoresques ruines d'Inkermann ; au pied de la falaise que couronne la ville, commence la vallée de la Tchernaiâ. Au centre la redoute, qu'emportent à la baïonnette les tirailleurs algériens ; c'est là que l'action est la plus chaude. A droite sur le premier plan, les zouaves, avec leur allure impétueuse, s'élançant au secours des Anglais qui, au-dessous de la redoute, se frayent un passage à travers les colonnes russes et la frayée se couvre de morts et de blessés. Au milieu d'un tourbillon de poussière et de fumée, Russes, Anglais et Français s'entrechoquent, s'étreignent, se culbutent dans une lutte corps à corps ; les pioches, les outils remplacent les sabres rompus. les baïonnettes faussées et, à défaut, le soldat prend son ennemi à la gorge. On croit entendre les clameurs des combattants, souffler, haleter les poitrines. Les rangs s'ouvrent, se referment, s'entrouvent de nouveau ; les zouaves piétinent sur une jonchée de cadavres où brille la veste rouge principalement ; les mourants excitent de la voix et du geste ceux qui arrivent pour prendre part à cette lutte de titans.

La charge des zouaves a, à elle seule, la caractéristique du talent de Doré, par l'entrain, l'insouciance héroïque, la gaieté même avec lesquels cette poignée d'hommes charge l'ennemi. L'artiste n'a pas eu en vue d'exposer une galerie de soldats avec un pompeux état-major ; rejetant le poncis des artistes de bataille à la mode, il a fait une véritable mêlée, où chacun se bat, et dont le spectateur suit avec intérêt les détails, les péripéties pleines de vie, d'élan, d'enthousiasme, de fureur. L'imagination s'y donne amplement carrière, sans que l'historien puisse trouver à redire à la vérité locale.

Bien qu'abordant un genre nouveau pour lui et qu'il eût à lutter contre de grands obstacles surtout en raison des dimensions imposées—ce tableau lui ayant été commandé—l'artiste accomplit en deux mois cet étonnant travail.

L'énumération des œuvres de Doré serait un peu longue et il est à regretter que le vent de la fortune les ait disséminées un peu partout. Le Musée du Luxembourg ne possède qu'une toile du maître : *l'Ange et Tobie*, c'est trop peu et ce n'est pas encore la meilleure. Parmi ses tableaux d'histoire, les principaux, c'est-à-dire les plus connus, sont : *Dante dans les cercles glacés*, le *Déluge*, *Françoise de Rimini*, les *filles de Jephthé*, qui fit l'admiration des connaisseurs ; les *Titans* et les *Anges rebelles précipités* où l'artiste exerce sa fantaisie et l'habileté de son crayon. Il ne faut pas oublier le *Néophyte*, une de ses meilleures compositions, comme hauteur de pensée et largeur de conception. A côté vient se ranger *La Nuit*

après le combat. Ses tableaux de genre portent en eux le caractère de la grande peinture et, quand il reproduit la nature même, Doré la choisit dans ses aspects grandioses ou poétiques. Tels, dans l'une et l'autre catégorie, les *Dames espagnoles*, *Gitane espagnole*, *Siesta*, *Soirée dans la campagne de Grenade*, les *Alpes*, le *Vallon*, etc.

Il m'a été donné de voir un jour à Pesth, chez cet homme aimable que fut Franz Liszt, une gouache dédiée par Doré au maestro et représentant Saint-François d'Assise marchant sur les eaux. Toute la vague poésie de l'artiste, fondue dans une espèce de mysticisme un peu étrange, et sa note, son faire si individuels se trouvaient réunis dans cette composition trois fois grande comme la main, mais qui prenait des proportions démesurées quand l'œil de la pensée fouillait cette page où se lisaient tant de choses.

Je passe sous silence le *Salon de Jeu à Bade*, œuvre naturaliste et d'un naturalisme disgracieux, qui fit jeter les hauts cris aux puristes et non sans raison. Lorsque le disciple a su atteindre les hauteurs, les cimes idéales de l'Art et s'y soutenir, pourquoi alors replier ses ailes, descendre au terre à terre et se courber vers les bas-fonds des vulgarités humaines ?

Restons sur les sommets et arrêtons-nous un instant devant cette immense composition : *La Chute du Paganisme*, le chef-d'œuvre, sans contredit, du maître. Le Christ, dans le rayonnement de sa gloire et de sa puissance et précédé de sa milice, les anges guerriers, vient attaquer les olympes du passé et les précipiter dans les profondeurs des atomes. Déjà Saint-Michel et ses cohortes sont aux prises avec les dieux non seulement de la mythologie grecque, mais aussi des autres religions connues des temps antiques et tous reconnaissables à leurs attributs. C'est ainsi qu'à côté d'Apollon et d'Hercule, se voient Ammon la tête ceinte du *teshr*, coudoyant Bar ou Baal, le dieu des Assyriens et des Philistins. Les épées invincibles des Archanges flamboient, frappent ; leurs poings terrassent tous ces faux dieux qu'une indicible épouvante saisit au choc d'une force supérieure et toute puissante. Il y a évidemment un caractère de grandeur dans cette théorie, ce défilé des phalanges célestes ; dans ce combat, vision dantesque, où luttent des héros surnaturels. A l'exécution de ce tableau ont concouru, en un suprême effort, toutes les forces de l'artiste, lequel, en outre, y fait preuve d'une solide et abondante érudition.

Pour ma conclusion ou le bouquet, j'ai réservé *La Nuit après le combat*. Cette toile est une des bonnes productions du peintre Strasbourgeois ; dans aucune il ne s'est montré plus poète, plus

profond penseur et, si fantaisie il y a, elle se vêt du moins des apparences du réel.

La solitude et le silence se sont faits dans le vaste amphithéâtre de Flavius, naguère encore retentissant des cris délirants de 60,000 spectateurs. L'empereur a donné au peuple de Rome, qui aime à se repaître de sang, son divertissement favori. Nombreux sont les chrétiens qui ont dû combattre contre les fauves; les cadavres, amoncelés par tas ou disséminés, jonchent le sol de l'arène. La nuit est venue envelopper de mystère et d'ombre la masse imposante du Colysée; une âcre odeur de charnier pénètre les fraîches brises qui passent, et montent vers le Palatin porter cet encens au César enivré.

Le festin a été abondant pour les fauves; néanmoins, à la faveur des ombres, ils prolongent la curée. Les uns déchirent, broient; d'autres se couchent à côté des cadavres et lèchent le sang qui coule des blessures béantes. Les lions sont repus de chair humaine; leurs entrailles regorgent, mais ils ne peuvent se décider à mettre fin à l'orgie; de même que leurs superbes maîtres, ils ont la ressource du *vomitorium*.

L'immense *velum* a été tiré; le firmament forme une voûte bleue, émaillée de clous d'or, au-dessus de l'ouverture circulaire de l'amphithéâtre; c'est une échappée teintée de clair, dominant la masse d'ombre qu'enserrent les murs de l'édifice. Tout à coup les vents s'arrêtent; des ondes harmonieuses flottent dans l'air où l'on perçoit des bruits d'ailes; une buée transparente et lumineuse descend des hauteurs aériennes, inonde d'une lumière blanche un côté du *podium* et des gradins qui le surplombent. Une troupe de séraphins accourt; ils agitent leurs grandes ailes et planent, cherchant des yeux, dans cet amoncellement de cadavres, ceux qui sont marqués du signe de la Rédemption. Une lumière vive, éclatante, se projette sur ces corps couchés dans toutes les attitudes imaginables et éblouit les fauves. D'aucuns lèvent la tête et la frayeur arrête dans leurs flancs le rugissement prêt à surgir. La vue des êtres célestes les terrorise et déjà l'un d'eux s'éloigne en rampant; les autres ne vont pas tarder à l'imiter.

Quel sentiment de la force et du gigantesque l'artiste a su donner à ce couple, un lion et une lionne qui, à droite du tableau, opèrent dans un amas de corps isolé! Accroupis de cette façon, ils apparaissent monstrueux. Le lion vu de dos et planté au centre est d'une belle allure. Mais la manifestation de la terreur, de la force subjuguée, anéantie par l'effet du surnaturel et de l'incompréhensible, ne pouvait être plus éloquente que celle donnée par ce

fauve signalé plus haut et qui bat piteusement en retraite. Comme il voudrait se faire petit, se dissimuler !

Tout en admirant la science anatomique déployée dans la construction et l'arrangement des figures de ses martyrs, je dois constater que l'auteur a cependant fait quelques emprunts. La figure de premier plan, en avant des lions accroupis, à droite, et qui tient en main une croix, rappelle l'Holopherne décapité de la Sixtine ; de même l'homme à demi-couché, dont la tête touche à celle du personnage étendu de tout son long au centre et sous le rayon lumineux, est pour ainsi dire la reproduction de l'Adam de Michel-Ange, dans le tableau de la Création de la Femme. Une réminiscence de la statue couchée et bien connue de Sainte-Cécile se voit également dans le corps de femme, à gauche, qu'un tigre vient flairer.

Les anges qui viennent visiter l'amphithéâtre tant de fois inondé de sang chrétien, sont bien des êtres aériens, immatériels. Le développement presque inusité donné aux ailes des envoyés du Seigneur, surtout à celui du milieu, produit un grand effet.

Somme toute, l'inspiration de ce tableau coule de source élevée. L'artiste s'enlève, d'une rapide envolée, au-dessus des conceptions vulgaires et banales et crée une page pétrie d'un sentiment religieux profond et senti. C'est ainsi qu'une scène, répulsive de sa nature, se sublimise au rayonnement de la Foi qui a illuminé le génie du peintre chrétien. Que ce rayonnement disparaisse et il ne reste plus qu'une œuvre ordinaire.

Eug. Aubert

Flacon de Deise

Sonnet

Flacon blanc et léger comme l'aile d'un ange,
Qui descend du palais du Maître tout puissant
Sur notre terre où, comme un enfant sous un linge,
Tu vas bientôt gemir sous le pied du passant ;

Dus vous aviez que l'astre au front éblouissant
Aux sources de nos boys bientôt ne se mélange ;
Et que son blanc manteau ne traîne dans la fange.
Ce que tu sais du ciel ce séjour ravissant.

Sont ils faits de saphirs et d'or pur ses portiques ?
Dus tu n'as reçu quelqueun de ses contiques ?
Oh ! que se passe-t-il d'ineffable en ce lieu,

Mais lequel vous levez coupé un flot au rivage
Dus vous, puisque tu viens de faire le voyage
Dus vous s'il faut longtemps pour aller à Dieu !

Antoine France



LE COUP DE FOURCHE

DE JACQUES LEDUR

UN soir de juin, un de ces soirs calmes et parfumés où le soleil s'attarde, étincelant, dans le ciel qu'il empourpre, où la brise tiède emporte sur les eaux les aromes des prairies et des jardins, les chants des oiseaux et des ménagères, je pris passage, avec quelques amis, sur un bateau en partance pour la métropole. Nous regardions avec un indicible plaisir se dérouler, sur les deux bords du fleuve, les campagnes toutes fleuries, et nous sentions qu'à cette heure nul pays au monde n'était comparable au nôtre. Le fleuve profond et large n'avait pas une ride. En arrière du vaisseau, dans le sillage qui s'élargissait toujours, la lumière ondoyait mollement et s'en allait, avec le flot un moment soulevé, se briser en millions de parcelles brillantes sur le sable doré de la rive. Nous aurions pu entendre les chansons des laboureurs revenant de l'ouvrage et les aboiements des chiens aux premières ombres, si les grandes roues du bateau n'avaient sans cesse fouetté le fleuve dormant.

Sur un coteau lointain, tout à coup, au milieu des arbres qui paraissaient une dentelle noire au bord du ciel rose, on vit reluire une toiture toute petite. C'était comme une lampe qui se serait allumée sur un autel.

— Quel est ce point étincelant, me demanda l'un de mes amis ?

— C'est un calvaire, répondis-je... C'est un calvaire... Et si jamais vous passez là, arrêtez. Entrez dans la petite enceinte, agenouillez-vous sur la pierre, et priez une minute au pied de la croix pour l'âme de Jacques Ledur.

— Prier pour l'âme de Jacques Ledur... répéta lentement George V. qui n'avait guère l'habitude de ce passe-temps.

Et il ajouta d'un ton un peu goguenard :

— Je suppose qu'il y a une histoire au fond de cela ?

— Il y a une histoire, en effet, affirmai-je.

— Eh bien ! dis-la nous, si elle n'est pas trop longue.

— Je vais abréger ; mais je ne puis toujours pas en dire le dernier mot tout de suite, ce serait d'un conteur maladroit. Ecoutez bien.

* * *

Un jour, dans la première heure de la relevée, Jacques Ledur entra chez lui, revenant du champ. Il était blême et chancelant, comme un homme ivre, lui qui ne prenait jamais un coup de trop. Sa main droite tenait une fourche de fer époincée, sa main gauche serrait convulsivement, comme pour la refermer, une blessure qu'il s'était faite au côté. Il ne regarda personne, jeta sa fourche dans un coin, enleva vivement sa chemise de toile et se mit à examiner attentivement le mal qui allait peut-être l'emporter. Le sang coulait de deux larges déchirures. Il ne dit rien, lui qui d'ordinaire,

sacrait comme un démon ; il ne dit rien et se prit à trembler comme une feuille.

— Mon Dieu ! comment as-tu pu te blesser ainsi ? demanda sa femme accourant à lui ?

Il la repoussa rudement.

— Le docteur ! Il faut aller chercher le docteur, reprit-elle. Il eut un rire nerveux, mauvais, qui imprima à sa face



J. G. LAGACE

livide une expression douloureusement amère, et il grommela, en levant les épaules en signe de désespérance.

— Le docteur !... C'est le curé qu'il me faut.

Et il se jeta sur son lit. Les enfants se mirent à pleurer. L'aînée des filles courut chez le voisin, lui conter l'accident et le prier d'aller quérir le prêtre et le docteur.

— Il faut qu'il se croie en grand danger pour demander le prêtre, observa le voisin, quand la jeune fille s'en fut allée.

* * *

Jacques Ledur était né colère. Sa première dent avait mordu le sein maternel, et depuis cette époque déjà lointaine, il avait laissé la trace de bien des morsures dans la réputation de son prochain. A l'école, il avait battu ses camarades pour une faute d'orthographe de moins ou pour une bonne note de plus. Jeune homme, il avait aimé avec jalousie, boudant sa " blonde " si elle osait sourire à un rival, ou lever sur quelqu'un un regard bienveillant. Adulte, il se mêla d'avoir de l'ambition, voulut être au premier rang parmi les siens, et, comme on dit vulgairement, faire la loi à tout le monde. Ce qui l'aigrit surtout, ce fut de se voir refuser la main de Madeleine Groslot. C'est le père qui fit des embarras. Il ne voulait pas d'un gendre bourru pour sa douce Madeleine. En effet, Madeleine était une douce créature, une créature aimante comme toutes les âmes sensibles, mais faibles comme toutes les natures soumises.

Jacques épousa, par caprice et par dépit, Alphabétine Corbeau, qu'il n'aima jamais beaucoup et qu'il ne rendit guère heureuse. Elle le lui rendit bien. Au reste, elle l'avait averti avant de prononcer le oui fatal.

— Si tu me tarabustes, tu trouveras à qui parler...

Il avait souri drôlement.

— Je ne badine pas. Si tu égratignes, je déchire... si tu piques, je mords... mais si tu me choyes, je te dorlotte.

Les enfants étaient venus comme une rente viagère annuelle. La mère avait trouvé dans l'amour de ses mioches, un refuge contre les chagrins et les ennuis.

Les enfants sauvent bien des vertus du naufrage. Jacques Ledur n'était pas un bon chrétien, mais il n'était pas un homme malhonnête. Il aimait le sien et donnait peu, mais il ne volait personne. Il était de ceux qui pensent que les commandements de Dieu et de l'Eglise se réduisent en somme à deux : Ne point tuer, ne point voler. Le reste, ça s'arrangerait bien.

Aussi, quand il mesurait de l'avoine, du blé ou du sarrasin, il cognait avec ostentation du bout du pied sur le demi-minot, pour le bien remplir, et il donnait mesure comble. Par exemple, il vendait le haut prix et se faisait bien payer.

Il y avait une exception cependant, à cette loyauté dans la vente. c'était quand il mesurait la dîme. Alors la mesure n'était ni comble ni foulée. Il haïssait tant le curé ! Voici pourquoi :

Une année, le marguillier devait être choisi dans son village. Jac-

ques avait une certaine aisance ; il entendait les affaires et pratiquait l'économie ; il crut donc avoir le droit de s'asseoir à son tour dans le banc d'œuvre, et d'y recevoir l'eau bénite et l'encens. Un beau banc, du reste, en bois dur verni, et faisant face à la chaire, garni, sur le devant, d'un crucifix et de deux chandeliers d'argent, comme un autel. Aujourd'hui on a enlevé du banc tant convoité le signe du salut et les deux flambeaux, et les marguilliers sont descendus au rang des autres mortels ; seulement, est-ce malice ou ironie ? ils sont encore en mainte église placés en travers des autres.

Donc Jacques voulut être marguillier, et il en parla à ses voisins qui l'approuvèrent, crainte de l'irriter. Il allait être élu quand le curé intervint. Le curé avait son candidat et n'était pas homme à se laisser flouer. L'assemblée fut orageuse, la discussion, aigre et le résultat, désastreux pour Jacques Ledur. Il sortit de la sacristie en blasphémant. Dans sa haine du curé il insultait la religion. Ce n'était pas un homme qui l'avait écarté de l'honneur qu'il convoitait, c'était l'Eglise. Il n'aurait pas de si tôt entendre chanter des " Dominus vobiscum," et courber la tête sous des " Benedicat vos." Et en effet, il ne retourna plus à l'église que rarement, par affaires, pour voir les gens. Puis il refusa de payer la dîme, sous prétexte qu'il ne se servait point du curé. Un étêtement. Il savait bien qu'il appartenait toujours à l'Eglise et que sa famille remplissait ses devoirs religieux. N'importe, il se laissa condamner par les tribunaux : une sottise vanité. Il perdit l'estime de ses concitoyens et devint un objet de mépris. Son caractère s'aigrit davantage. Il en vint à refuser une voiture à sa femme, le dimanche.

— Si tu veux aller à la messe, vas-y à pied.

Trois années de suite il empêcha le plus âgé de ses garçons de faire sa première communion : Il fallait labourer, il fallait herser. Est-ce qu'on ne sèmerait pas, allons ! Et si l'on ne semait pas, qui donc apporterait la nourriture à la famille, l'hiver prochain ? Les anges, peut-être... Ah ! oui, les anges !... allez-y voir !

L'enfant travaillait au champ tout le mois de mai, écoutant les jurons de son père qui alternaient avec les chansons des oiseaux. Et pendant qu'il peinait sur les sillons noirs et fumants, ses compagnons couraient à l'église apprendre les grandes vérités de la religion ; puis un jour, le plus beau de leur vie, ils revenaient palpitants de bonheur : ils avaient communié. Enfin, un printemps il put s'agenouiller à la table sainte et recevoir aussi lui, la nourriture divine qui depuis deux mille ans bientôt soutient le chrétien dans son triste pèlerinage. Il revint tout joyeux à la maison. Il se jeta dans les bras de sa mère en pleurant ; il embrassa ses petits

frères, ses petites sœurs avec une effusion touchante, puis courut au devant de son père qui rentrait de la grange. Son père lui dit rudement :

—Sauras-tu mieux gagner ton pain maintenant ?

L'enfant osa répliquer :

—Je saurai souffrir patiemment et vous respecter toujours.

* * *

Il est dans nos campagnes une vieille coutume qui ne disparaîtra tout à fait qu'avec la foi et la piété de nos gens. Or, rien n'indique encore un refroidissement de l'ardeur religieuse, une fatigue dans nos élans vers l'idéal chrétien. A mesure que la forêt tombe, les temples s'élèvent. Le pin gigantesque où chantait le nid a fait place au clocher étincelant où l'airain sonne l'heure de la prière. Le Dieu qui se cachait dans l'humble tabernacle de bois doré, au fond de la chapelle solitaire, a quitté sa retraite auguste pour se mêler en quelque sorte à la foule de ses fidèles ; et toujours il est là sous nos yeux étonnés, dans l'ostensoir d'or qui rayonne, au milieu des flambeaux qui se rallument sans cesse et des parfums qui, sans cesse, montent de l'encensoir. Il est dans nos campagnes une vieille et sainte coutume, c'est d'élever des croix de distance en distance, le long des chemins. Ces croix hautes, noires dans le ciel clair, étendent leurs bras sacrés sur les maisons et les champs. On les aperçoit de loin, et toujours une pensée grave et salutaire se réveille en notre esprit. On se découvre en passant devant elles, et sur nos fronts alors descend une nouvelle bénédiction.

Il y avait une de ces croix sur la terre de Jacques Ledur, à une petite distance de sa maison. Elle était là depuis longtemps, et les anciens étaient bien des fois venus s'agenouiller sur le sol nu, dans la petite enceinte qui l'entourait. Maintenant elle s'affaissait comme toute chose bien vieille, et chaque souffle violent qui passait la faisait pencher tristement. Les étais devenaient inutiles, le pied avait pourri dans la terre et l'un des bras pendait comme appesanti par une longue fatigue.

Quand Jacques revint de l'église, après l'élection du marguillier choisi par le curé, il la renversa tout à fait. Il essaya d'abord en la poussant avec ses deux mains, mais elle demeura immobile dans son trou rempli de cailloux gris. Il prit une perche et frappa le bras pendant, pour le casser et le faire tomber. Ce ne serait toujours plus une croix. Le bras résista ferme, et c'était comme un bras suppliant qui le conjurait de s'arrêter en son criminel dessein.

Il alla chercher une hache. Quelques coups de l'acier tranchant sur les angles émoussés, de petits éclats vermoulus qui volèrent sur la terre sans verdure, un son étrange qui fit vibrer tout l'arbre et se répéta comme un blasphème, et la croix, vieille et profanée, tomba lourdement sur la petite clôture qu'elle écrasa d'abord, puis sur la prairie où elle se brisa.

Les habitants du village se réunirent à quelque temps de là, et résolurent d'élever un calvaire. Ce serait comme une expiation. La souscription alla bien, et l'œuvre fut confiée à un habile sculpteur. Il fit un Christ mourant. Des rayons célestes semblaient sortir du bois transformé. Une douleur immense mais résignée était peinte sur cette figure penchée. Les yeux voyaient encore et regardaient à travers des larmes. Ils regardaient l'apôtre aimé et la mère des douleurs. La bouche, amèrement entr'ouverte, paraissait dire :

Enfant, voilà ta mère, femme, voilà ton fils !

C'était ce calvaire que l'on voyait étinceler tout à l'heure sous le baiser de la lumière du soir.

* * *

Le jour de l'accident, le soleil de la matinée avait été chaud, le foin coupé de la veille avait séché en saturant l'air de senteurs enivrantes, et les faucheurs continuaient à promener la faux sonore dans les prairies. Les faneuses en chapeau de paille, piquant dans le gazon les fourches de saule devenues inutiles, prenaient les rateaux aux dents de bois dur pour amasser en andains le foin plein de soleil.

La serrée allait être bonne et l'on entendait déjà le roulement des charrettes qui venaient de partout. Le foin engrangé dans ces conditions heureuses serait un vrai régal pour les chevaux qui henniraient de plaisir, et pour les bœufs qui le secoueraient drôlement au bout de leurs cornes.

Jacques chargeait les voitures avec sa grande fourche d'acier. La sueur coulait sur son front et sa chemise de toile entr'ouverte laissait voir sa poitrine haletante. Il était content et ne jurait pas, excepté quand le cheval faisait un pas de trop, ou s'arrêtait trop tôt. Tout en soulevant une pesante "fourchée" il jeta les yeux sur le ciel, au couchant, et il vit une large tache noire au dessus des montagnes.

—Diable ! fit-il, est-ce un orage qui se forme là-bas ? ... Par exemple ! S'il faut que ce bon foin-là reçoive de la pluie ! ... Vite, les gars !

Et le charriot bientôt rempli se mit en route pour le fenil. Jacques s'appuya sur sa fourche et regarda venir l'orage avec un air de défi. La colère bouillonnait au fond de son âme insoumise.

—Si toujours il faut travailler comme cela pour rien!... grommelait-il... Vaut mieux se croiser les bras alors. Le foin est bon ; la récolte rapporterait quelque chose. Allons ! vous ne méritez pas ça, malheureux habitants... Perdez tout et crevez de faim... Et les jurons partirent comme une fusée brûlante.

Le nuage montait vite. Le tonnerre grondait et des éclairs aveuglants déchiraient le ciel ténébreux. Des gouttes de pluie tombèrent sur le foin sec qui se mit à crépiter comme un feu de branches. Les travailleurs revinrent à la maison. Jacques courut lui aussi se réfugier à son foyer, mais il ne partit qu'au dernier moment. Il espérait toujours que ce ne serait pas grand'chose, mais quand il passa devant le calvaire, le nuage creva et l'eau se précipita comme d'une cataracte. Il eut un infernal emportement.

* * *

—Est-il tombé sur sa fourche ? se demandaient les gens accourus à son chevet... Comment a-t-il pu s'infliger de pareilles blessures ?... Il ne l'a pas dit ? Et le sang coulait toujours des deux plaies béantes. Et le malheureux Jacques, souffrant, affaibli, désespéré peut-être, en entendant ce qui se disait autour de lui, ouvrait des yeux hagards et tâchait toujours de fermer avec ses mains les plaies déjà enveloppées de linges de toile.

Le curé arriva. Il s'approcha du lit où le malheureux Jacques commençait à se tordre à cause des horreurs de la mort qui approchait. Les personnes qui se trouvaient dans la pièce s'éloignèrent.

—Eh bien ! mon pauvre Jacques, commença le prêtre, que vous est-il donc arrivé ?... Un accident ?... le bon Dieu voulait vous rappeler à lui... Bénissez-le du mal qu'il vous envoie, c'est votre salut.

Le blessé poussa un sanglot et murmura :

—Le salut !... le salut !...

Le confesseur se pencha et longtemps il lui parla à voix basse, tantôt avec onction, tantôt avec fermeté. Que se passa-t-il alors ? C'est le secret de Dieu. Le moribond jeta enfin un cri long, amer, navrant, et il expira.

Le prêtre sortit de la petite chambre. Il était pâle et pleurait abondamment.

—Il est mort, fit-il, d'une voix émue. Que Dieu ait pitié de son âme !...

Puis il dit à ceux qui se trouvaient là :

—Suivez-moi.

Il sortit et se dirigea vers le calvaire. Tous le suivaient pleins de trouble et d'inquiétude, en se demandant ce que cela signifiait.



Il s'arrêta devant le grand Christ de bois.

—Regardez ! reprit-il,—et des sanglots lui montaient à la gorge—Regardez, le côté gauche du crucifié est déchiré profondément en deux endroits, et une pointe de fer est restée

dans l'une des blessures. C'est la fourche du malheureux Jacques qui a fait cela...A genoux !

Un cri d'horreur s'éleva, et tout le monde se prosterna devant le calvaire. Le prêtre ajouta :

—Au même instant et de la même façon l'impie a été frappé.

Toutes les mains se tendirent vers le Christ outragé et toutes les bouches crièrent :

Pardon ! pardon ! pardon !

Tamphile LeMay

LES RAUDOT

INTENDANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

I

JEAN Raudot, seigneur de Bazarne et du Coudray, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, fermier général, avait épousé Marguerite Talon, de la famille des célèbres avocats généraux du Parlement de Paris. Il avait d'abord exercé les fonctions de lieutenant à l'élection d'Auxerre, et de commis à l'extraordinaire des guerres. Jean Raudot eut six enfants, dont trois garçons.

L'aîné de la famille, Jacques, naquit en 1647. A vingt-sept ans il était reçu conseiller au Parlement de Metz, et quatre ans plus tard, le 26 mai 1678, on l'appelait à la cour des Aides de Paris.

Le second fils de Jean Raudot, qui s'appelait Jean-Baptiste François, né en 1657, accepta du service dans l'armée, d'où il ne se retira qu'en 1712, après avoir conquis le grade de lieutenant-colonel des carabiniers et de mestre de camp à brevet. Il était chevalier de Saint-Louis et mourut célibataire.

Louis-François, le plus jeune de la famille, né en 1658, mourut en 1681, alors qu'il était enseigne au régiment des gardes françaises.

Les trois filles appelées Marie, Louise et Marguerite-Françoise, naquirent respectivement en 1650, 1651 et 1654. Cette dernière épousa, en 1705, Claude-Marie de Girard, marquis d'Espeuilles. L'aînée, Marie, unit son sort à M. Regnault, conseiller au Parlement de Paris ; elle avait hérité de la terre de Bazarne.

Jacques Raudot dut abandonner, en 1705, la charge qu'il occupait à la Cour des Aides pour se rendre en Canada, comme intendant, au lieu et place de M. de Beauharnais. Antoine, l'un de ses fils, qui était déjà inspecteur-général de la marine au département de Dunkerque, fut nommé, par faveur spéciale, intendant de la Nouvelle-France, conjointement avec son père. Nul doute qu'ils durent cette nomination au souvenir des bons services que leur parent Jean Talon avait rendus au Canada de 1665 à 1673.

Les deux Raudot arrivèrent à Québec, le 6 septembre 1705, sur le vaisseau du roi, le *Héros*, commandé par le comte d'Arguian, qui devait ramener M. de Beauharnais en France pour y être inten-

dant-général de la marine. On le fit, peu de temps après, intendant de la ville de Rochefort.

Le jeune Raudot était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il arriva à Québec. " Il était extrêmement sage, lisons-nous dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, et naturellement équitable, fort modéré, d'une égalité d'esprit surprenante, qui avait quelque chose des anciens philosophes stoïciens, car il ne se troublait pas d'aucun événement ; à la vérité, il ne lui arriva rien de fâcheux en ce pays, où il vécut fort agréablement, mais les malheurs les plus accablants n'auraient pas été capables d'altérer sa paix."

Quant à Raudot, père, " c'était, continuant la citation, un vieillard plein d'esprit, d'une conversation agréable et aisée, qui parlait bien de toutes choses. Il possédait l'histoire de tous les pays, et s'entretenait familièrement avec tout le monde. Il aimait beaucoup la jeunesse et lui procurait chez lui d'honnêtes plaisirs. Son divertissement ordinaire était un concert mêlé de voix et d'instruments. Comme il était obligeant, il voulut nous faire entendre cette symphonie, et plusieurs fois il envoya ses musiciens chanter des motets dans notre église. On ne chantait presque chez lui que des airs à la louange du roi ou des noëls dans la saison. Il était bon et porté à rendre justice avec une grande droiture. Tous deux nous ont donné des marques d'estime en Canada, et depuis qu'ils sont en France ils nous ont écrit avec affection, et se sont employés dans les occasions où ils ont pu nous être utiles."

Il est facile de percevoir à travers les mailles de ce récit les traits caractéristiques de ces deux hommes, dont l'administration conjointe mit un terme à des abus évidents et donna naissance à des réformes qui s'imposaient. Mais cette œuvre ne devait pas s'opérer sans froissements, comme nous aurons l'occasion de le constater par la suite.

II

L'intendant de la Nouvelle-France jouissait d'une partie du pouvoir législatif et en outre il avait, d'après les édits, le droit de faire, conjointement avec le gouverneur, des concessions de terres et de les révoquer, au besoin. Du reste ses attributions, si on en juge d'après la commission de Jacques Raudot, consistaient :

1^o A entendre les plaintes de tout le monde, gens de guerre et autres, et leur rendre bonne et briève justice ;

2^o A procéder contre les coupables de tous crimes, faire leur procès ;

3^o A tenir la main à ce que les juges inférieurs et les officiers de

justice fussent maintenus dans leurs fonctions sans y être troublés par le Conseil supérieur ;

4° A juger en toutes matières tant civiles que criminelles ;

5° A faire avec le Conseil supérieur tous les règlements de police ;

6° A diriger la distribution des deniers pour l'entretien des gens de guerre, comme aussi des vivres, munitions, réparations, fortifications, emprunts, contributions, etc ;

7° A exercer la juridiction sur tout ce qui concernait la perception des droits appelés dix pour cent, quart de castor et taille de Tadoussac ;

8° Enfin faire et ordonner ce qu'il croira nécessaire et à propos pour le bien et avantage du service du roi (1).

Le pouvoir de l'intendant était donc presque illimité, pour le bien comme pour le mal, et l'on peut dire que la prospérité et la paix de la colonie dépendaient dans une large mesure de la probité et des talents de cet officier haut gradé dans l'administration.

Les deux Raudot se partagèrent les fonctions de leur charge, en raison de leurs aptitudes et de la carrière qu'ils avaient suivie précédemment. Le père se réserva la justice, la police et les affaires générales : le fils s'occupa des finances, de la marine et du commerce, sans que toutefois cette répartition des emplois fût toujours rigoureusement observée.

“ Raudot père, ” écrit Charlevoix, “ ayant reconnu d'abord que les habitants commençaient à se ruiner en procès au grand préjudice de la culture des terres, résolut de retrancher, autant qu'il le pourrait, les procédures, et entreprit d'accorder lui-même les parties, ce qui lui réussit au-delà même de ses espérances. ” (2)

Raudot commença à mettre chacun à sa place. Si on en croit Charlevoix, l'arbitraire semblait l'emporter sur la justice et l'équité, et la loi n'existait que pour les faibles et les pauvres. Si on était un tant soit peu haut placé, on pouvait éviter les atteintes de la loi ; l'huissier n'osait donner d'assignation à un homme qui avait du bien ou des alliances considérables ; il ne pouvait non plus assigner un officier sans la permission du gouverneur, un soldat sans la permission des officiers, sous prétexte que c'était un moyen de prévenir la violence et les mauvais traitements.

Raudot s'employa à mettre un terme à ces abus. Il sut maintenir l'autorité de la justice en se montrant ferme à l'égard des pro-

(1) Donné à Versailles, le 1^{er} du mois de janvier, l'an de grâce 1705.

(2) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, chap. xix.

cureurs, des greffiers, des huissiers et même des magistrats, qui, par leur ignorance, étaient tombés dans un mépris si grand qu'on se moquait d'eux et de leurs jugements.

La lutte de Raudot avec Ruette d'Auteuil, procureur-général du Conseil supérieur, est restée célèbre. D'Auteuil jouissait d'une grande influence dans la colonie et d'une autorité considérable sur le Conseil. "C'est un homme qui abuse de sa position, écrivait Raudot, regardant comme des entreprises sur lui quand on voulait le soumettre à la justice, et comme une vexation quand on voulait l'empêcher de vexer les autres."

D'Auteuil, qui se vantait d'avoir fait rappeler, vingt-quatre ans auparavant, le comte de Frontenac, espérait se débarrasser de cet intendant grincheux ; mais il trouva son maître cette fois. Raudot s'en plaignit au ministre à Paris : " Il (d'Auteuil) compte me faire révoquer ; je crois, Monseigneur, qu'il a raison, car il faut qu'il quitte le pays ou que je le quitte, ne pouvant pas y rester avec un homme aussi injuste et aussi haut sans que tous les jours nous ayons des affaires nouvelles."

Et d'Auteuil fut cassé !

Raudot put continuer sa tâche réformatrice, et avec beaucoup plus d'autorité qu'auparavant. C'est ainsi qu'il prit des mesures lui-même ou sollicita des arrêts du Conseil supérieur pour abrégé les procédures, diminuer les degrés de juridiction, empêcher de revenir sur des jugements rendus, diminuer les recours en cassation au conseil du roi, ruineux pour les plaideurs peu aisés. Afin de tarir la source des procès interminables que pouvaient faire naître des propriétés incertaines par l'absence d'actes ou par des actes irréguliers, il voulut qu'on consolidât les propriétés par un édit placé entre les mains de ceux qui en jouissaient depuis cinq ans sans dol ni violence.

" Ce n'est que par là, Monseigneur, disait-il dans une lettre du 10-1707, que vous pouvez mettre la paix et la tranquillité dans ce pays, lequel, sans cette précaution si juste, sera toujours malheureux et hors d'état de pouvoir augmenter ; ses habitants qui devraient être occupés à cultiver leurs terres étant obligés de les quitter tous les jours pour soutenir souvent de mauvais procès ; je connais ce mal. Monseigneur, par toutes les affaires qui viennent continuellement par devant moi, dont on peut vous dire que j'ai été accablé depuis que je suis ici, parce que ces pauvres habitants me trouvant d'un accès facile et n'étant bien obligés de mettre la main à la bourse pour plaider, il n'y a guère de jour que je n'aie

rendu plusieurs ordonnances sur toutes les affaires qui se sont faites entre eux avant que j'y arrivasse." (1)

Arbitre plutôt que juge, Raudot père inspirait une telle confiance qu'il rendit ainsi, dans les deux premières années de son intendance, des centaines d'ordonnances. Cependant il détestait l'esprit de chicane et le combattit toujours: " Il n'y a rien à mon sens, disait-il, de plus pernicieux que cet esprit et de plus contraire au repos et à la tranquillité qu'il faut donner au peuple d'une colonie, laquelle ne se soutient et ne s'augmente que par le travail de ses habitants."

III

L'année 1709 fut désastreuse pour la France. Une disette terrible s'abattit sur la mère-patrie, et dans le même temps, le sort de la guerre, si heureux jusque-là pour le succès du grand roi, avait tourné tout à coup en faveur des armées de Marlborough et du Prince Eugène. On eût dit que la France avait vieilli avec son roi.

Le Canada ressentit le contre-coup de ces échecs successifs, en se voyant bientôt menacé par les Anglais victorieux. La Providence permit que les envahisseurs virent leur flotte dispersée et eux-mêmes engloutis, pour le plus grand nombre, dans les flots courroucés du fleuve Saint-Laurent. En effet, malgré les efforts du gouverneur pour l'organisation de la défense, Québec eût été incapable de résister longtemps à l'attaque formidable que méditait l'amiral Walker.

La paix continua à régner dans la colonie. Les Raudot avaient mis tout en œuvre pour en développer la prospérité. Le père s'était occupé de l'administration de la justice avec les résultats que l'on sait; il s'intéressa encore au règlement des dîmes au clergé, à l'instruction de la jeunesse; il écrivait de nombreux Mémoires sur les concessions des terres, sur les redevances aux seigneurs et sur les abus dont elles étaient l'occasion.

Le fils, de son côté, vit à l'amélioration des finances fort délabrées; il travailla à consolider les établissements militaires et de commerce; il s'occupa du sort des sauvages, de la pêche des baleines et de la morue, qui, d'après lui, valait plus à la France qu'un empire aux Indes; enfin, quand il quitta le pays, il emportait avec lui un grand projet de colonie, qui mérita l'attention de la cour.

(1) Lettre du 17 novembre 1707.

En 1663, lors de la fondation du séminaire de Québec, Louis XIV avait ordonné que les dîmes, de quelque nature qu'elles fussent, qu'elles provinssent du travail des habitants ou de ce que le sol produisait, se paieraient de treize portions une. Mais, en 1667, MM. de Tracy, de Courcelles et Talon réduisirent la dîme à la vingt sixième portion, fixant toutefois cette quotité pour un terme de vingt ans.

D'après un édit de 1679, si la dîme était insuffisante aux besoins du clergé, un supplément devait être payé par le seigneur et ses censitaires.

Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1705, lorsqu'au mois de novembre de la même année, M. Boulard, chanoine théologal de la cathédrale de Québec, exerçant les fonctions curiales à Beauport, prêcha sur l'obligation de payer la dîme, et s'éleva contre le système du vingt-sixième, qu'il considérait insuffisant.

M. Dufournel, curé de l'Ange-Gardien, soutint aussi en chaire le principe de l'extension des dîmes.

Le Conseil supérieur s'alarma, et les deux curés furent cités devant lui. Ils défendirent leur cause avec vigueur et habileté. " Dieu, disait M. Dufournel, comme créateur et conservateur de toutes choses, impose aux peuples l'obligation de payer la dîme, qui n'est autre chose qu'une redevance et un tribut qu'il exige d'eux en reconnaissance des biens dont il leur fait une donation annuelle... Dieu a transféré à l'Eglise le droit de percevoir la dîme et la lui assigne pour fournir à ses besoins et à sa subsistance, en lui imposant l'obligation d'exercer les fonctions sacrées à l'égard des peuples."

Deux arrêts du Conseil supérieur, présidé par Raudot père, défendirent aux curés de rien innover ; et les habitants s'en tinrent à l'ancienne coutume. Un arrêt du Conseil du roi ordonna que la décision du Conseil supérieur fût exécutée, sauf, pour les curés à se pourvoir d'un supplément, s'il y avait lieu. En envoyant cet arrêt, le ministre écrivait, le 30 juin 1707 : " Sa Majesté s'est fait rendre compte des prétentions des curés de la colonie au sujet des dîmes. Elle n'a pas jugé à propos d'y entrer dans la situation fâcheuse où sont les affaires de cette colonie. Ainsi, il n'y a qu'à laisser lever les dîmes suivant l'usage observé jusqu'à présent. Sa Majesté verra à la paix s'il y a quelque autre parti à prendre sur cela."

Le 6 juillet, le même ministre écrivait au grand-vicaire de Mgr de Saint-Vallier :

" Dans le compte que j'ai rendu au roi de l'affaire des dîmes qui

se lèvent au Canada, je n'ai pu me dispenser d'informer Sa Majesté qu'un des curés de ce pays a eu l'imprudence d'ajouter aux commandements de l'Eglise un septième commandement pour le paiement des dîmes, et qu'il en a même fait la matière d'un prône. Sa Majesté m'a recommandé de vous écrire que son intention est que vous fassiez une forte réprimande à ce curé pour avoir abusé de son ministère en cette occasion, et que vous l'avertissiez que si pareille chose lui arrivait, elle le ferait punir. Je vous prie de me faire savoir ce que vous ferez sur cela, afin que j'en rende compte à Sa Majesté."

On reconnaît bien ici l'empreinte de celui qui disait : *l'Etat, c'est moi !*

Les Raudot jouèrent un plus beau rôle à l'égard de l'éducation que dans la réglementation des dîmes, et ce ne fut pas leur faute, s'ils ne réussirent pas dans la mesure qu'ils auraient voulu.

L'instruction manquait absolument à la jeunesse des campagnes, par le défaut d'instituteurs. Aux seules villes de Québec et de Montréal était réservé le privilège d'enseigner aux enfants, grâce à leurs séminaires ou collèges. D'ailleurs, la nature même de l'instruction donnée dans ces établissements ne pouvait convenir au plus grand nombre; les habitants n'étaient pas assez riches pour envoyer leurs enfants s'instruire dans les villes.

Il fallait donc des écoles, et c'est ce à quoi les Raudot s'employèrent de leur mieux. Aussi s'empressèrent-ils d'accepter la proposition d'un homme de bien. En 1692 le sieur François Charron avait fondé à Montréal une institution d'hospitaliers. Ces bons Frères donnaient un refuge aux malheureux incapables de travailler, instruisaient la jeunesse et s'occupaient aussi de la fabrique d'ouvrages en laine et en fil. Ils ne formaient que des vœux simples et pouvaient se retirer à leur volonté. Un capot noir, serré par un ceinturon de soie, un rabat, les distinguaient du peuple, mais le gouvernement de France leur défendit de porter ce costume et ils adoptèrent un capot gris, à la mode canadienne.

Après avoir pris conseil du clergé, Charron proposa de fonder une école pour former des maîtres destinés aux paroisses. Chacun d'eux recevrait cent livres lors de son installation.

Les intendants accueillirent avec la plus grande faveur le projet de cet homme dévoué. Mais sa mort tua l'œuvre projetée. Ce fut un véritable malheur pour la colonie qui souffrait beaucoup de la privation d'écoles de paroisses.

IV

Mais ce à quoi les deux Raudot travaillèrent davantage, c'était la culture du sol, qu'ils regardaient comme la condition indispensable de la prospérité, de l'existence même de la colonie. Cette idée, aussi juste qu'elle est patriotique, devait rencontrer l'approbation du roi, qui, voyant ses sujets aux prises avec la disette que nous avons déjà signalée, fit un chaleureux appel aux Canadiens, leur recommandant de cultiver le blé, afin de venir au secours de la France. Voici ce qu'écrivait Pontchartrain à Vaudreuil et Raudot :

“ Le Canada a intérêt à persuader le roi que, dans le cas de disette, comme il arrive cette année, la colonie peut être utile au royaume en lui fournissant des blés que Sa Majesté est obligée de tirer des pays étrangers avec beaucoup de dépense ; si cela pouvait produire une quantité considérable d'augmentation, MM. de Vaudreuil et Raudot rendraient à la colonie le plus grand service que des gens à leur place aient eu l'occasion de rendre. Comme il arrive tous les quatre ou cinq ans, en effet, tant en Canada qu'en France, une année de disette, si le Canada ne sème que ce qu'il faut pour sa subsistance, il pourrait mourir de faim, si la disette se faisait sentir en France dans le même temps ; au lieu qu'en augmentant leur culture au-delà des besoins ordinaires, ils pourraient faire provision du surplus pour envoyer en France lorsque le besoin y est, ce qui, par malheur, n'arrive que trop souvent.”

Le ministre termine sa lettre en invitant le gouverneur et les intendants à examiner avec les principaux habitants du Canada et les propriétaires des terres, ce qui se pouvait faire pour conserver les grains pendant les années d'abondance.

En cette même année 1709, plusieurs navires chargés de marchandises arrivèrent à Québec de La Rochelle, et les marchands purent acheter avec des grains. Ceux de Montréal et de Québec, croyant qu'en raison de cette exportation, le prix du blé dépasserait vingt sous le minot, murmurèrent hautement contre l'intendant qui l'avait autorisée. Antoine Raudot répondit à ces murmures par cette parole pleine de franchise : “ Il faudrait, dit-il, que le blé fût toujours à quarante-cinq sous de France, pour exciter l'habitant à en faire.”

Raudot demandait au roi sa protection pour l'homme des champs qui, disait-il, *ferait toujours la force du pays*, et des gratifications pour ceux qui feraient des défrichements et auraient les terres le mieux cultivées. Puis il ajoutait : *cela augmentera le pays à vue-d'œil*.

La politique agricole des Raudot et leur insistance à la faire prévaloir, prouvent assez qu'ils avaient à cœur l'intérêt de la colonie du Canada. Mais ils se gardaient bien de négliger la mère-patrie et surtout le roi, qui eût pu se plaindre s'ils eussent servi la Nouvelle France au détriment de l'ancienne. En ces temps-là, il n'arrivait que trop souvent d'être français avant d'être canadien.

Les Raudot se montrèrent encore les protecteurs de l'industrie en Canada. Charlevoix écrit :

“ M. Raudot proposa au Conseil du roi (en 1708) de permettre aux habitants qui avaient commencé à cultiver le lin et le chanvre, de les employer dans le pays où les toiles de France étaient à un prix si haut, que les moins aisés, dont le nombre était le plus grand, ne pouvaient y atteindre non plus qu'aux étoffes, de sorte que la plupart étaient presque nus.

“ La réponse du ministre fut que le roi était charmé d'apprendre que ses sujets du Canada reconnussent enfin la faute qu'ils avaient faite en s'attachant au seul commerce des pelleteries et qu'ils s'adonnassent sérieusement à la culture de leurs terres, particulièrement à y semer du chanvre et du lin..... mais qu'il ne convenait pas au royaume que les manufactures fussent en Amérique, parce que cela ne se pouvait pas permettre sans causer quelque préjudice à celles de France; que néanmoins Sa Majesté ne défendait pas absolument qu'il ne s'y en établit quelques-unes pour le soulagement des pauvres : on a en effet profité de cette permission..... et la colonie en retire un grand avantage.”

Cette permission, on l'avait présumée plusieurs années auparavant, car on lit dans une lettre collective du gouverneur et des intendants, datée de 1705 :

“ Le public retire un grand avantage de la manufacture de madame de Repentigny, qui fait avec les écorces d'arbres de grosses couvertes de grosse toile en fil d'ortie ; et une espèce de droguet avec la laine des moutons de ce pays ; ce qui est un grand secours pour les pauvres habitants qui ne sont pas en état d'acheter des marchandises de France, étant trop chères.”

Madame de Repentigny avait aussi imaginé de teindre en gris les peaux de chevreuil et de caribou dont nos ancêtres se faisaient des habits. Elle avait trouvé aux environs de Montréal des bois de teinture de toutes sortes, à l'exception de la couleur de feu, de cramoisi et de vert de pré. En 1707, elle avait vingt métiers à Montréal, et l'année suivante soixante-treize. Elle proposa de faire à sept sous la livre des cordages que les marchands disaient payer huit. M. Raudot l'encourageait de toutes ses forces ; il

demanda même pour elle une gratification du roi. L'histoire ne dit pas s'il réussit. C'est assez peu probable, vu qu'à la cour l'on s'imaginait bouleverser tout le système colonial en permettant à l'industrie étrangère de faire concurrence à l'industrie de France. Le ministre Pontchartrain n'entendait pas badinage sur ce point d'économie politique. Le maréchal de Vauban, écrivant au ministre de la marine, le 7 janvier 1699, disait : " J'abhorre la Compagnie des Indes Orientales qui, pour de grosses sommes d'argent qu'elle y porte en espèces, nous rapporte des mousselines, des toiles peintes, et je ne sais combien d'autres babioles bonnes à rien qui nuisent à nos manufactures, font sortir l'argent du royaume sans y en jamais faire entrer." (1)

V

On trouve au ministère de la marine, à Paris, plusieurs cartons remplis de la correspondance des deux Raudot, notamment de nombreuses lettres ou mémoires de Raudot père, sur l'administration de la justice, le règlement des dîmes, sur l'instruction de la jeunesse, sur les concessions des terres, etc ; et de Raudot fils, sur les finances de la colonie, les établissements commerciaux et militaires, les sauvages.

Mais il en est un qui attire surtout l'attention. C'est le projet d'un vaste établissement au Cap Breton. L'historien Garneau l'apprécie en des termes fort avantageux :

" Ce Mémoire fort circonstancié, nous donne une opinion très favorable des connaissances de cet administrateur, (2) et il est fâcheux, dit-il, que la direction du commerce canadien n'ait pas toujours été dans des mains aussi expérimentées :

" L'intendant avait imaginé un nouveau plan pour le commerce de l'Amérique du Nord, dans lequel le Cap Breton devait jouer un grand rôle en devenant l'entrepôt général de cette partie du monde : l'idée était neuve et ingénieuse.....

....." M. Raudot voulait faire du Cap Breton, dans les limites des possessions françaises, ce que la Grande-Bretagne est aujourd'hui pour le monde, le centre du commerce.

" Ce projet, M. Raudot voulait en confier l'exécution, non à une compagnie toujours égoïste et sacrifiant sans cesse l'avenir au

(1) Archives de la Marine. Lettre de Vauban au ministre de la Marine, en date du 7 janvier 1699, de la citadelle de Lille.

(2) Ce Mémoire est de Raudot, fils. .

présent, mais au gouvernement qu'il pria de s'en charger, entrant dans les détails les plus minutieux pour lui en démontrer la facilité." (1)

Cet établissement devrait, en outre, protéger, en temps de guerre, tout le Canada ; il en serait la tête et la clé.

Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, s'occupe très longuement de ce vaste projet, et il termine ainsi : " Tout cela fut exposé en détail par les deux magistrats avec une exactitude, une intelligence, un ordre, une précision admirable, et appuyé de preuves solides qui ne laissaient rien à désirer." (2)

Dans l'*Histoire Générale des Voyages*, publiée quelques années après celle de Charlevoix, en 1757, on consacra plusieurs pages aux travaux de Raudot, et les éloges décernés par Charlevoix y sont répétés en d'autres termes.

Lorsque la France, peu de temps après les Mémoires de ces intendants, perdit Terre-Neuve et l'Acadie, elle sentit la nécessité de réaliser une partie de leurs idées. On décora le Cap Breton du nom de l'Île Royale, et l'on fonda Louisbourg, qui fut, pendant de longues années, le boulevard du Canada.

L'intendant Antoine Raudot, dans son Mémoire de 1706, observe que tout le commerce du Canada roulait sur 650,000 livres provenant de différentes sources de revenus :

Dépenses du trésor royal.....	100,000 écus
Pelleteries	80,000 livres
Huiles et autres denrées.....	20,000 "
Pensions et revenus de l'évêque et des séminaires.....	50,000 francs

Le commerce des pelleteries, surtout du castor, auquel se livraient les habitants, ne pouvait alimenter une population de 20,000 âmes. Il importait de tourner ses regards vers l'industrie et l'agriculture trop négligées jusque-là. Raudot proposait d'étendre le commerce des denrées comme viandes salées, bois de construction, goudron, huiles de poissons, morue, chanvre, lin, minerais. L'exploitation de ces diverses industries aurait pour résultat de détourner les habitants de la course au castor pour les rendre plus industriels et aussi plus travailleurs. Afin de relever l'état financier de la colonie, il fallait donner de l'ouvrage à tous les bras, et trouver un débouché à ses produits naturels.

(1) Garneau, *Histoire du Canada*.

(2) Charlevoix, *Hist. de la N. F.*, ch. xx, p. 129 à p. 142, petite édition de 1744.

L'île du Cap Breton est située de telle façon qu'elle peut servir d'entrepôt entre l'ancienne et la nouvelle France. Elle pouvait fournir la morue, l'huile, le charbon, le plâtre et les bois de construction, toutes choses recherchées en France. D'autre part elle fournirait au Canada les marchandises de France, lui épargnant une partie notable du fret.

L'établissement projeté devait aussi servir au commerce de la France avec les colonies anglaises d'Amérique, qui trouveraient au Cap Breton les vins, les eaux-de-vie, les toiles, les rubans français.

Au point de vue de la pêche dans le golfe, le Cap Breton serait un excellent pied-à-terre pour les pêcheurs du Canada qui y transporteraient leur poisson prêt à être exporté en France. On éviterait, par ce moyen, aux navires de France les dangers de la navigation du Saint-Laurent.

Les intendants conseillaient la construction de vaisseaux sur l'île du Cap Breton, à cause de l'abondance du bois.

Après avoir exposé en détail les avantages du nouvel établissement, les Raudot donnent les meilleurs moyens d'en assurer le succès. Malgré les dépenses considérables que cette entreprise devait engendrer, il ne convenait pas de la confier à une compagnie. L'expérience prouvait que toutes ces compagnies se souciaient fort peu des affaires du Canada, du moment qu'elles n'y trouvaient pas assez tôt leur propre compte.

1° Le roi pourrait, la première année, prêter quelques uns de ses navires pour le transport des choses nécessaires à l'établissement projeté.

2° Quatre compagnies de soldats, sachant des métiers utiles, suffiraient pour le début. On pourrait choisir ces soldats parmi les Canadiens. En leur permettant de se marier, on en ferait une pépinière d'habitants, plus propres que tout autre à la défense du pays.

Ainsi de suite. Ce mémoire généralisait les idées que d'autres Français, avant les Raudot, avaient entretenues sur le meilleur plan de colonie. Le grand Colbert eut le sien ; inutile de rappeler ce qu'il a fait pour le développer. Pendant vingt ans il s'occupa de la Nouvelle-France, donnant aux gouverneurs et aux intendants des prescriptions sur la politique à suivre dans l'administration d'une colonie dont la France pourrait retirer d'immenses profits. Vauban avait aussi exposé, dès 1699, un projet de colonisation fort sensé lequel, comme bien d'autres, vint mourir dans les bureaux du ministère de la marine (1).

(1) Pour le plan de Vauban, voir aux Archives du ministère de la marine, France, série G. N° 76.

VI

Les Raudot ne séjournèrent pas très longtemps en Canada. Après avoir vécu d'abord en bonne intelligence, M. de Vaudreuil et les deux intendants passèrent à l'état de froideur, puis d'hostilité, et cela en dépit des recommandations sévères du ministre Pontchartrain. Ces conflits d'autorité n'étaient pas les premiers, et l'on conçoit aisément qu'il en fût ainsi, quand on sait que l'intendant jouissait sur certains points de plus de pouvoir que le gouverneur, qui pourtant était le premier dans la colonie et commandait les troupes. Cette organisation de deux pouvoirs rivaux et indépendants créait nécessairement un antagonisme dangereux.

Antoine Raudot, fils, fut rappelé en 1710, et son père en 1711. Le premier fut nommé intendant de navire, chargé des classes du royaume, ce qu'on appelle aujourd'hui en France l'inscription maritime. Le père fut, au ministère, un des principaux commis ; il fut, en outre, conseiller de marine, et sa nomination datait de 1709 (1).

En 1728 Jean Raudot passa de vie à trépas : il était âgé de quatre-vingt-un ans. Son fils Jacques lui succéda dans ses fonctions de conseiller de marine qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1737.

Antoine Raudot mourut à un âge peu avancé, sans laisser d'enfants mâles. Une anecdote assez piquante, racontée dans les *Mémoires* de Madame du Housset, donne à sa mort une cause bizarre. Le fameux docteur Quesnay, que l'on regarde comme le père des économistes, y joue le principal rôle. Voici ce passage :

“ Ma camarade est venue toute enchantée, il y a quelques jours, dans ma chambre à la ville. Elle avait été chez M. de Chenevières, premier commis de la guerre, qui est en grande correspondance avec Voltaire qu'elle regarde comme un dieu M. de Chenevière lui avait montré des lettres de Voltaire et M. Marmontel avait lu une épître à ma bibliothèque.

“ M. Quesnay entra pour un petit moment ; elle lui répéta tout cela, et comme il n'avait pas l'air d'y prendre beaucoup de part, elle lui a demandé s'il n'admirait pas les grands poètes :—comme les joueurs de bilboquet.—a-t-il répondu avec ce ton qui rend plaisant tout ce qu'il dit.—J'ai cependant fait des vers, dit-il, et je vais vous en dire ; c'est sur un M. Raudot, intendant de la marine, qui se plaisait à dire du mal de la médecine et des médecins ; je fis ces vers pour venger Esculape et Hippocrate :

(1) Michel Begon, successeur de Raudot, fut nommé intendant le 31 mars 1710.

Antoine se médecina
 En décriant la médecine,
 Et de sa propre main mina
 Les fondements de sa machine.

*
 * *

Très rarement il opina
 Sans humeur bizarre ou chagrine,
 Et l'esprit qui le domina
 Était affiché sur sa mine.

Cette anecdote et ces vers prouvent qu'Antoine Raudot était en grande familiarité avec le docteur Quesnay.

Quelle qu'ait été la cause de la mort de Raudot fils, il mourut avant les désastres de 1759. La souche de cette famille dont le nom, grâce aux intendants, était sorti de la foule, n'était pas morte. D'autres branches perpétuèrent jusqu'à aujourd'hui un nom bien connu en Bourgogne.

A. Dionne



LES ANCIENNES "GILDES" OU CONFRÉRIES DE SAINTE-ANNE

Rien n'est intéressant dans l'histoire du moyen âge comme ces institutions populaires qui, sous le nom de corps de métiers, jurandes, maîtrises, gildes, confréries, chambres de rhétorique, ont pendant des siècles existé dans tous les pays d'Europe, et occupé dans la vie civile et religieuse des peuples une place si importante.

Avant d'interroger l'histoire sur celles de ces confréries qui ont pu être spécialement dédiées à sainte Anne, faisons place d'abord à quelques généralités.

Jusqu'aux douzième et treizième siècles, les gens de métier, aussi appelés "les petits," nous apparaissent le plus souvent comme de simples serfs, et les privilèges de la bourgeoisie ne descendent pas encore jusqu'à eux. Ainsi, au commencement du douzième siècle, une sorte de persécution ayant éclaté dans le Limbourg et dans les provinces voisines, nulle part les magistrats des villes ne voulurent prêter appui à ces ouvriers forains. Tel est du moins le sens des plaintes que leur prête un chroniqueur de l'abbaye de Saint-Trond : " Est-ce que des campagnards comme nous, qui gagnent leur pain par un travail honnête, ne méritent pas votre protection, aussi bien que les riches des villes (1) ? "

Mais il existait pour l'ouvrier un moyen d'émancipation sociale. C'était d'entrer dans l'une ou l'autre des corporations industrielles que renfermait la cité, ou même parfois la campagne, et dont les franchises étaient déjà connues. Ainsi, sous le nom d'apprenti, l'adolescent qui voulait se vouer à une carrière laborieuse, se trouvait un maître qui consentit à lui enseigner son art, et il devenait par là membre de sa famille. Ce maître, qui lui servait de père pendant son apprentissage, veillait sur ses mœurs comme sur son travail. Ce terme écoulé, l'apprenti était reçu dans la corporation par le doyen et les anciens du métier, et dès lors, il jouissait de tous les privilèges civils, comme de tous les avantages religieux de l'association. Ce n'était plus seulement un homme

(1) *Chron. Abb. S. Trudonis*, citée par Moke, *Mœurs, usages.. des Belyes*, t. 1, p. 187.

isolé, un serf " taillable à merci : " c'était un " confrère," un citoyen, et d'autant plus considérable que son métier l'était lui-même davantage.

Les corps de métiers, ou simplement les " métiers," comme on disait autrefois, ont été très nombreux pendant tout le cours du moyen âge. Etienne Boileau, dans le livre qu'il leur a consacré, en mentionne une centaine pour la ville de Paris, au treizième siècle. Et pour l'Angleterre seule, M. Hazlitt a porté à quarante mille le nombre des associations de toute sorte qui ont existé dans les villes ou les campagnes de cette contrée (1). D'après l'*Index Monasticus* de M. Taylor, il y en aurait eu *neuf cent neuf* pour le seul comté de Norfolk. Nous pouvons conclure à un chiffre proportionnel pour tous les autres pays d'Europe, car si d'abord les maîtres-gildes ne se trouvaient que dans les villes, avec le temps, les plus petites gens, même ceux des bourgs, des villages et des plus modestes hameaux, comme nous l'apprennent les capitulaires, se liguèrent entre eux afin de devenir à leur tour, par le seul fait de leur réunion en confréries, une classe plus ou moins puissante. Et en effet, ils joignaient ainsi au nombre l'avantage d'avoir des chefs et d'être organisés régulièrement.

C'est dans les derniers siècles du moyen âge que les confréries prirent leur plus vaste développement, mais les premières apparaissent bien longtemps avant cette époque. Des actes conservés à Cologne, nous apprennent que sous l'année 1149, les " tisserands de taites d'oreillers" se sont assemblés entre eux, sur l'invitation de quatre hommes de leur profession qui leur ont proposé de s'organiser en confrérie, ce qu'ils ont fait en " hommes amis de la justice" (*amatores justitiæ*), au nom de la sainte Trinité" et " dans la pieuse espérance de la vie éternelle (2)." A Valenciennes, la *Confrérie de la Halle* avait été fondée vers 1060 par le comte Baudoin de Mons, et on la voit dirigée au quatorzième siècle par un prévôt, un " mayeur" (*maire*) et un conseil de treize hommes (3). A Magdebourg, la chapelle des marchands s'élève presque aussitôt que la ville, c'est-à-dire dès le dixième siècle. Au neuvième siècle, Hincmar parle des règlements qui régissaient les " gildes " ou " confréries," ce qui suppose qu'il en existait déjà : " *Ut de collectis quas Geldonias, vel Confratrias vulgo*

(1) Hazlitt, *The livery companies of the city of London* (in-4°, 1892), p. 62.

(2) Moke, *l. cit.*, 2e partie, p. 96 et 98.

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 90.

tocant. sicut jam verbis monuimus et nunc scriptis expresse præcipimus, vantum fiat quantum ad auctoritatem et utilitatem atque rationem pertinet (1). Au huitième siècle, le principe d'association semble avoir déjà pris une extension très large puisque Charlemagne s'en inquiète, et lance, en 779, contre les conjurations des gildes, un capitulaire des plus sévères. Et c'est ainsi que remontant toujours plus haut de plus en plus, et négligeant quelques associations d'un caractère purement civil comme celles des Germains, des Saxons et des Scandinaves, nous atteignons la plus ancienne confrérie dont l'histoire fasse mention, celle que Constantin établit à Byzance dans l'église qu'il fit bâtir et dédier sous l'invocation des *Saints Apôtres*. Non seulement tous les artisans et artistes de Byzance en faisaient partie, mais encore les architectes et les médecins, et la confrérie ne tarda pas à s'étendre dans tout l'Orient, où elle a subsisté jusqu'à la chute de l'empire en 1453 (2).

On a déjà pu le conclure par les réserves prudentes de l'archevêque de Reims, et par les mesures de rigueur de l'empereur Charlemagne, il existait des confréries organisées plus particulièrement pour troubler l'Etat. Il en est fait mention dans les conciles de Montpellier, de Toulouse, d'Orléans, de Bordeaux et de Valence, tenus en 1214, 1234, 1238 et 1248, mais ce n'était là que l'exception. On le verra bien tout à l'heure.

On peut diviser les confréries du moyen âge en deux grandes classes : les confréries de piété ou de charité, et les confréries d'arts ou de métiers, mais ce qui domine même dans ces dernières, c'est encore le caractère religieux.

Ce n'est pas assez que la corporation soit soumise à une discipline sévère ; qu'il soit défendu, par exemple, de travailler le soir " parce que l'ouvrage ne serait pas bon," ou le samedi après-midi, à cause de la solennité du lendemain, ou un jour de fête d'apôtre ; que l'ouvrier doive se coucher de bonne heure afin d'être levé à la pointe du jour, lorsque " la cloche de la paroisse voisine retentira de nouveau pour annoncer l'ouverture des églises ; " qu'il doive s'abstenir d'aller aux bals, aux spectacles et aux cafés (3), il faut positivement qu'il soit bon chrétien et parfait citoyen. A sa réception solennelle dans la corporation, on lui donne lecture de sa charte de profession, et là, les lois générales auxquelles l'homme, le

(1) Labbe, *Sacros. Concil.*, t. v, p. 572.

(2) Gautier, *Dict. des Confréries*, éd. Migne, p. 178.

(3) Etienne Boileau, *Le Livre des métiers*, Ed. de Depping, in-4°, Paris, 1837, p. 48, Introd.

chrétien, l'habitant de la cité doit obéissance, lui sont promulguées en même temps que les règles de l'état qu'il embrasse. Ce mélange de grandes pensées et d'humbles travaux, qui ennoblit l'artisan à



RÉCEPTION D'UN APPRENTI DANS UNE GILDE.

ses propres yeux, a quelquefois un caractère sublime. Voici quelles sont, à Gand, les premières paroles que le doyen adresse au jeune compagnon devant les aînés de la Gilde :

“ Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, trois personnes,

un seul Dieu tout-puissant ! Cette ordonnance est celle que notre métier a établie et maintient pour s'entretenir et se gouverner avec la grâce de Dieu, et aussi pour servir notre noble prince, le comte de Flandre, avec tout notre cœur, notre vie et notre bien, pour conserver en estime et en honneur nous-mêmes et la bonne ville de Gand (1)."

Généralement, chaque corporation de métier avait sa chapelle particulière, et parfois, quand la gilde était puissante, ces chapelles étaient de vastes bâtiments qui avaient la grandeur d'une église de village. Le seizième siècle surtout en vit construire en grand nombre dans presque toutes les villes, et les architectes les plus habiles, comme les sculpteurs les plus renommés, furent employés à leur érection.

Les gildes qui n'avaient pas les moyens de se faire construire une chapelle particulière avaient des autels consacrés à leurs patrons dans les églises paroissiales, et quand on parcourt aujourd'hui les anciennes cathédrales, on voit encore nombre d'autels qui ont conservé les insignes des anciens métiers. On ne concevait pas, en effet, une confrérie ou un métier sans le patronage d'un saint ou d'une sainte. De ce côté-là, cependant, on suivait le mouvement de sa propre dévotion, sans s'inquiéter si le saint qu'on choisissait avait ou non exercé le métier ou la profession. Ainsi, pour ne pas parler maintenant de sainte Anne, saint Nicolas était en certains endroits le patron des avocats ; saint Louis, celui des marchands, des perreux, etc ; saint Pierre, celui des serruriers ; saint Paul, celui des cordiers ; saint Barthelemy, celui des bouchers ; sainte Geneviève, la patronne des ciriers ; la sainte Trinité, celle des tailleurs, etc (2). A Clermont, c'est saint Dominique qui était le patron de ce dernier métier.

Et toutes ces compagnies rivalisaient entre elles de luxe, tant pour la splendeur de leurs autels ou de leurs chapelles, que pour la richesse de leurs ornements sacerdotaux. Dans les processions, où aucun métier n'aurait jamais manqué d'assister, c'était à qui

(1) In de name des Vaters, des Suenen, ende des helichs Gheests, drie p-soone eē God almachtich, amē. So zyn dit navolgende de goede pointē ende ordinaē die de Houtbrekers binnē der stede van Ghendt hou-ede ende meytene-ende zy omme t'ghemeinne ambacht te gouvernerene ende te haudē staende bidē gratiē Gods ende ooc omme harē edelen princen en heere den graeve vā Vlaēdiē te dienene met al harliedier hertē, live ende goede, ter eere ende weerlichedē vā hem ende der goeder stede van Ghendt.....

Charte des débâteurs de bois, recopiée sur le registre de la corporation en 1461. Moke, *l. cit.*, p. 195-6.

(2) Guénébault, *Dict. iconogr.*, éd. Migne, p. 964.

figurerait avec le plus de pompe : rien n'était épargné, reliquaires, drapeaux, chandeliers, blasons, etc.

La procession avait lieu surtout au jour de la fête patronale, et chaque métier avait sa fête propre. Ce jour-là, un crieur parcourt les rues, une clochette à la main, en annonçant le lieu et l'heure de la réunion. Les confrères, parés de leurs plus beaux habits, se réunissent à l'église pour entendre une grand'messe en l'honneur de leur patron, accompagnée du sermon et de la procession, et suivie des vêpres. C'était après, ou même pendant les vêpres, que le bâtonnier en exercice était remplacé. Dans ce dernier cas, au moment où l'on chantait le verset du *Magnificat* : *Deposuit potentes de sede, le bâtonnier sortait de charge, et aux mots suivants : et exaltavit humiles*, on installait son successeur. C'est ce qu'on appelait faire le *deposuit* (1). La cérémonie achevée, il était d'usage de faire une distribution de pain et de viande aux pauvres (2). Les vieux wariers (*frépriers*) de sainte Anne par exemple, distribuèrent, tous les ans, cent six pains de froment de trois livres ; chaque pauvre en recevait deux avec un morceau de viande, lorsque la caisse de la Gilde le permettait (3).

Il va sans dire que, aux dimanches ordinaires et aux jours de fêtes, les confrères devaient entendre la messe, ou comme on disait alors, "aller à l'offrande," et c'est là que la voix du prêtre les accoutumait à ce nom de *frères* qui est à la fois si simple et si grand. Ils devaient aussi assister aux enterrements des membres de la gilde, et, en certain cas, faire dire des messes. Dans les pays scandinaves, le convoi du pauvre devait être suivi de tous les confrères, comme celui des membres les plus riches, et le service funèbre se célébrait avec l'encens et les cierges, aussi bien que celui de son maître : *Illius sepultura peragi debet cum bysso et luminibus, tanquam Domini sui* (4).

Et si, comme nous l'avons déjà vu, les bals, les spectacles, les jeux de hasard étaient défendus, à plus forte raison, les mauvaises mœurs, les habitudes dangereuses, les désordres et les blaspèmes étaient-ils toujours rigoureusement punis. On croirait, à une première lecture des chartes de ces diverses corporations, qu'il ne s'agit pour elles que du salut des âmes

(1) *Bibl. de l'École des Chartes*, 6^e série, t. v, p. 87.

(2) *Hazlitt, l. cit.*, p. 67.

(3) F. de Vigne..... *Corporations..... de la Belg. et du Nord de la Fr.*, p. 73.

(4) *Moke, l. cit.*, 2^e partie, p. 322.

et que l'association n'a pour premier but que d'y pouvoir. Les statuts de l'ancienne gilde saxonne d'Exeter disent positivement que " la confrérie s'est assemblée à Exeter pour l'amour de Dieu et pour le bien des âmes." Elle tient trois réunions générales par année, et à chacune d'elles le prêtre chante deux messes, l'une pour les confrères vivants, l'autre pour les confrères défunts. Au cours de l'année, les membres doivent dire deux fois le psautier, une fois pour les vivants, une fois pour les morts. A la mort d'un confrère, ils doivent faire dire dix messes, ou réciter dix fois le psautier. Et s'ils n'assistent pas aux réunions, ils doivent, pour une première absence, faire dire trois messes, pour une seconde cinq, et pour une troisième ils sont privés des faveurs de la confrérie, à moins qu'ils n'aient pour excuse la maladie ou une dispense du maître (1).

Nous avons de même le texte de la prière qui suivait les réunions de la gilde de Saint-Christophe à Norwich, prière très longue où rien, ni personne n'est oublié, et qu'on dirait faite plutôt pour un couvent de moines que pour une congrégation laïque. On doit prier pour l'Eglise, pour le Pape, pour les cardinaux et le patriarche de Jérusalem, pour la Terre-Sainte et la Sainte-Croix, afin que Dieu l'arrache à la puissance des païens et la rende à l'Eglise ; pour la paix et l'unité de l'Eglise ; pour les archevêques, évêques, pasteurs, et tous les ordres ecclésiastiques, afin que le Seigneur daigne les garder et sauver corps et âmes ; pour le roi, la reine, les ducs, comtes, barons, chevaliers, écuyers, citoyens et bourgeois ; pour les veuves, les vierges, les égarés et toute la communauté du peuple chrétien, afin que le Dieu de miséricorde lui donne de vivre ici-bas dans la vérité et la grâce ; pour les navigateurs et pèlerins, afin qu'ils puissent aller et venir en sûreté ; pour les fruits de la terre et de la mer, et pour le beau temps ; pour tous ceux qui étant dans

(1) " This assembly was collected in Exeter for the love of God, and for our souls' need, both in regard to our health of life here and to the after-days, which we desire for ourselves by God's doom. Now we have agreed that our meeting shall be thrice in the twelve months ; once at St-Michael's mass ; secondly, at St-Marys' mass, after midwinter (*Purification*), and thirdly at Allhallows mass, after Easter ; and let each guild-brother have two sesters of malt, and each young man one sester and a seat of honey ; and let the mass-priest at our mettings sing two masses, one for our living friends, the other for the dead ; and let each brother of common condition sing two psalters of psalms, one for the living, and one for the dead, and at the death of a brother each man six masses or six psalters of psalms ; and at a death, each man five pence ; and at a houseburning each man one penny. And if any one neglect the day, for the first time, three masses, for the second five, and for the third time let him have no favour, unless his neglect arose from sickness or his Lord's need, &c."

l'erreur, recherchent la vérité; pour tous les frères et toutes les sœurs de la gilde, et pour toutes les âmes chrétiennes (1).

Et ainsi se transformait peu à peu, grâce à cet esprit religieux qui l'entourait de toutes parts, le serf grossier venu du fond des campagnes : l'homme se relevait plus encore que la profession.

A défaut de tout autre document, le caractère pieux des associations pourrait encore se prouver par leurs devises. La plupart se retrouvent aux autels des églises, ou sur les anciennes bannières et armoiries, ou dans des ouvrages historiques spéciaux. En voici quelques-unes que nous fournit M. Félix de Vigne (2) :

Fendeurs de bois de Gand—blason, sainte Trinité et *Laurus Deo*.

Le serment de Saint-Antoine—devise : *Elk mydt dangier* (Chacun se garde du danger).

Chambre de Rhétorique de Bruges—devise : *Mijn werk is hemelick* (Mon ouvrage est céleste).

Chambre de Rhétorique d'Ypres—devise : *De geest blaest daer hy wilt* (L'esprit souffle où il veut).

(1) La gilde de Saint-Christophe fut établie à Norwiche 1384. Nous donnons le texte du statut :

“ To the worship of Jesus Christ and of his dear Mother and of St-Christopher, the holy martyr, and all holy hallows, devoutly we begin this fraternity by these ordinances underwritten :

“ To the beginning we shall pray devoutly for the state of holy Church, and for the peace of the land ; for the Pope of Rome and his cardinals, for the patriarch of Jerusalem, for the Holy Land and the Holy Cross, that God for His might and mercy bring it out of heathen power into rule of holy Church ; and that God of His mercy make peace and unity in holy Church ; and for all archbishops and bishops and specially for our bishop of Norwich ; for all parsons and priests, and all orders of holy Church, that God of His mercy save them and keep them, body and soul, and give them grace here order to keep, and so to rule holy Church and man's soul, that it be to God's worship and salvation of their souls, and to all Christian men ; for our lord the king, for our lady the queen, dukes, earls, barons and bachelors of the land, that God of his grace save them and keep them from deadly sin, and give them grace, the realm and holy Church and their own souls so to rule and keep be worship to God, and to all christian men salvation ; for all knights, squires, citizens and burgesses, franklins and all the titlers and men of craft, widows, maidens, wives, and for all the commonalty and Christian people, that God of his mercy keep them and save them that in this world they live with truth, and give them grace so to do that it be worship of God and salvation to their souls ; for all true shipmen and true pilgrims, that God for his grace, give them wedering (weather) and passage, that they may safely come and go; for the fruit of the land and of the sea, and the wedering ; for all men that be in false belief and would be (*id est* : wish to be) in good belief, God give them grace to come to their desire ; for our fathers' souls and mothers', brethren and sisters, and for all the brethren and sisters of this guild and for a'l Christian souls. Amen.

“ And also it is ordained that this bede and prayer shall be rehearsed and said at every time that the aldermen and the brethren be together.”

Toulmin Smith, *English Guilds*, p. 22 [*Early English Text Society*, 1870.]

(2) *Loc. cit.*, p. 104.

Chambre de Rhétorique de Tirlemont—devise: *Fontyne des levens* (Fontaine de la vie).

Chambre de Rhétorique de Axel—devise: *God outcommer elcx herte* (Dieu tranquillise tous les cœurs).

Chambre de Rhétorique de Menin—devise: *Wy hopen, broeders* (Frères, nous espérons).

Chambre de Rhétorique d'Audenarde—devise: *Paëis zij met ulieden* (La Paix soit avec vous).

Chambre de Rhétorique de Caprycke—devise: *Ses al in de herte* (Elle est tout dans le cœur).

On voit encore aujourd'hui, à Lubeck, sous le premier étage de la *Schifferhaus* ou "Maison des bateliers," une inscription en vers allemands qui peut se traduire ainsi :

" Vous êtes, Seigneur Jésus-Christ, celui auquel sont soumis les vents et les flots ; que votre main daigne donc répandre ses bienfaits sur notre corporation de marins. Des tempêtes, des pirates, des dangers, daignez, Seigneur, défendre constamment nos expéditions. Que notre corporation, ainsi que tous les navigateurs, demeurent sous votre égide. Donnez-nous la paix, la joie, l'union. Que votre bénédiction s'accroisse parmi nous. A vous seul, ô Dieu, la gloire (1) ! "

La corporation des bateliers avait acquis cette maison en 1535, et y avait fixé le lieu de ses réunions. L'ameublement est resté ce qu'il était jadis. Le plafond en bois est porté par de grands étais simplement décorés de quelques sculptures monumentales : de toutes parts, sont suspendus des modèles de vaisseaux ou des objets rapportés de lointains voyages. Les murs sont garnis de peintures enfumées ; par ci par là, des statues, et notamment une belle image de sainte Anne

Le plus grand nombre des corporations avaient, comme celle des bateliers de Lubeck, leurs maisons communes appelées *chambres*, et

(1) Du bist der manu heir Jesu Christ
Dem wind und meer gehorsam is:
Drum halt in gnaden deine hand
Aub über unserm schifferstand
Vor sturm vor raubern, vor gefahr
Heer unsre seefahrt stet bewahr
Lasz die gesellschaft und gemein
Der schiffer Dir empfohlen sein ;
Gieb frieden freud und eenigkeit ;
Bewahr dies haus vor allem leid ;
Dein segen sich bei uns vermehr ;
Dir sei o Gott allein die ehr.

il en subsiste encore en France, en Allemagne, en Belgique, et notamment à Londres, où l'ancienne *Guild-Hall* des marchands est restée debout jusqu'à nos jours.

Comme nous nous occuperons plus loin des beaux-arts dans leurs rapports avec sainte Anne, il n'est pas inutile de noter ici, en passant, que ces chambres, aussi bien que les chapelles ou les autels des confréries, étaient en général décorées de peintures et de sculptures souvent très remarquables.

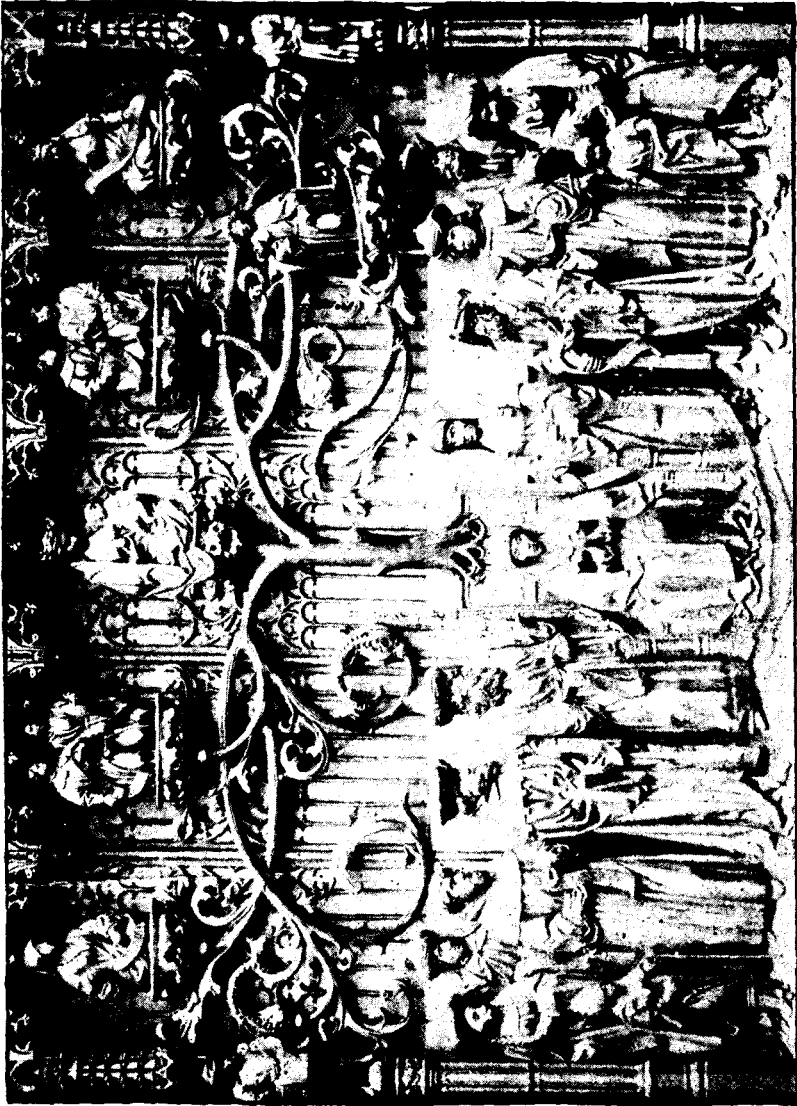
Ainsi par exemple, la seule église de Notre-Dame, à Anvers, renfermait, avant l'invasion française en 1794, vingt-quatre chapelles de corps de métiers, dans lesquelles on pouvait compter cinquante-un tableaux, dont plusieurs étaient des chefs-d'œuvre. *La Descente de Croix*, la *Visitation*, la *Présentation du Christ au Temple*, de Rubens décoraient celle des Arquebusiers. Parmi les autres toiles, on en distinguait quatre de Michel van Coxie, deux de Frans Floris, seize de Martin de Vos, et d'autres de Wenceslas Coeberger, Otho Venius, Henri Van Balen le Vieux, Corneille Schut et François Pourbus (1). Ainsi de beaucoup d'autres églises, et ainsi également des maisons communes. La chambre du Vieux Serment de l'Arbalète à Anvers, possédait un tableau d'Abraham Janssens, figurant la Concorde, et la reproduction d'une toile de Rubens par Gérard Hoet. La chambre du Jeune Serment de l'Arc possédait une œuvre de Jean Fyt, avec des personnages de Janssens, et un *Saint-Sébastien* de Michel van Coxie. Et de même, lorsque la confrérie de Saint-Luc fut logée dans la Bourse d'Anvers, elle orna avec une grande magnificence les salles mises à sa disposition (2)

C'est à ce zèle artistique des jurandes que nous devons un grand nombre de tableaux ou de sculptures relatives à notre Sainte. La gravure que nous donnons ici est une copie (malheureusement bien imparfaite) d'un des plus beaux retables du monde. C'est un haut-relief sculpté et doré, datant du seizième siècle, et représentant *l'Arbre généalogique de sainte Anne*. Il se trouve dans une chapelle de l'église Saint-Sauveur, à Bruges. Dimensions : 1m. 56 en hauteur sur 1.86, soit : à peu près 5 pieds sur 6. Au bas, sainte Anne assise dans un fauteuil. Sur les branches de l'arbre, à la droite de la sainte, statuettes assises ou agenouillées de "Iude," "Ioseph Iustus" et "Maria Cleophas;" à gauche, celles de "Jan Evange-

(1) *Description des principaux ouvrages de peinture et de sculpture actuellement existants dans les églises, couvents et lieux publics de la ville d'Anvers.*—Brochure anonyme, Anvers, sans date (XVII^e siècle).

(2) A. Michiels, *Rubens et l'école d'Anvers*, 4^e éd., Paris 1877, in-12o.

list." " Maria Salome," " Jacop de Mist." (Jacques le Mineur), et
" Simoen." En haut et au-dessus, Marie et l'enfant



Arbre généalogique de Sainte-Anne, retable en bois sculpté à Saint-Sauveur de Bruges.

Au-dessous de l'arbre, à la droite de sainte Anne, des statuettes
portent chacune sur un phylactère le nom des personnages :
" Stolanus," " Ioachim," " Iosep," " Eluet," " Hismeria" et un

évêque, probablement le donateur. A gauche, "Emerencia," "Cleophas," "Salome," "Sacarias," "Ian Baptiste," "Elizabeth," "Ioannes." Sur la colonnette gauche du cadre est une statuette portant sur une banderolle le nom de "Zebedeus." La colonnette droite a également une statuette, mais la banderolle en a été renouvelée, et le nom ne s'y trouve pas.—L'artiste est inconnu. Plusieurs noms des personnages, en lettres du seizième siècle sont, comme on l'a vu, écrits en flamand. Les figures ont en général beaucoup d'expression et le travail est admirable. Fond bleu, tige couleur bois de chêne, vêtements de tous les personnages—or, ainsi que les colonnettes et ogives. Robe de sainte Anne brune, manteau or, voile blanc au cou, siège doré. A hauteur des personnages d'ici bas, fond uni doré. Figure de la Vierge demi souriante et délicateuse.—Ajoutez sur tout cela un rayon de soleil, et vous aurez sous les yeux ce que nous avons vu un soir de juillet : une *splendeur*.

Des cent mille confréries du moyen âge, un bien petit nombre ont subsisté jusqu'à nos jours. En France, elles furent supprimées pendant la Révolution. A cette époque on en comptait encore cinquante à Paris seulement. Quelques-unes cependant ont été restaurées depuis, et pour ne parler que d'un coin de la France qui nous est cher au-dessus de tant d'autres, la petite ville de Lourdes a conservé intactes ses vieilles institutions de piété et de philanthropie. Les laboureurs de Notre-Dame-de-Grâces, les ardoisiers de Notre-Dame du Mont-Carmel, les tailleurs et les couturières de Sainte-Luce comme les menuisiers de Sainte-Anne, ont traversé victorieusement les siècles.

En Belgique et dans les Pays-Bas les confréries furent abolies vers 1794. En Allemagne, dès 1232, un acte de Frédéric II les proscrivit, mais elles réexistaient en pleine vigueur dès 1316, sous le duc de Brabant. Aujourd'hui, après bien des alternatives de succès et de revers, il s'en retrouve encore un certain nombre. En Espagne et en Suisse, surtout dans le canton de Berne, elles ont pu échapper à toutes les révolutions. En Italie, au contraire, elles ont presque toutes disparu en ce siècle même, après une existence six ou sept fois séculaire (1).

Tout ce qu'on vient de lire peut se rapporter, au moins de loin, aux confréries de sainte Anne, et ces détails préliminaires nous ont semblé propres à jeter une plus vive lumière sur les guildes particulières dont nous allons présentement nous occuper.

(3) Hazlitt, *loc cit.*, p. 74-ss ; H. Lasserre, *N.-D. de Lourdes*, in 8° 1873, p. 6 ; Moke, *l. cit.*, t. II, p. 35 ; Gautier, *Dict. des confréries*, p. 67 et 114.

LES " GILDES " DE SAINTE-ANNE.

I^o ARTS ET MÉTIERS.

Comme nous l'avons indiqué plus haut à propos des associations en général, les confréries de sainte Anne peuvent se partager en deux classes : les confréries d'arts ou de métiers, et les confréries de piété ou de charité.

Nous commencerons par les premières, en faisant toutefois une place à part pour les " Chambres de Rhétorique," parce que l'art de poésie, qu'elles représentent, mérite bien, à coup sûr, qu'on le distingue des autres.

Puisque, tout à l'heure, nous avons insisté sur l'ancienneté des congrégations ouvrières ou marchandes, une question se pose naturellement tout d'abord au sujet des diverses Guildes de sainte Anne dont nous avons à parler : A quelle époque l'une ou l'autre remonte-t-elle ? Y en a-t-il qui soient bien anciennes ?

Il nous faut l'avouer, à part certaines corporations dont les dates d'érection nous sont connues, parce qu'elles sont relativement récentes, nous ne savons presque rien des autres sur ce sujet particulier. Les ouvrages sont rares qui traitent des métiers du moyen âge ; plus rares encore ceux qui en traitent au point de vue qui nous aurait surtout intéressé, nous voulons dire au point de vue à la fois historique et religieux ; et quant aux Guildes de sainte Anne en particulier, il est évident que nul n'en a jamais parlé. Le lecteur ne s'étonnera donc pas que, même après de longues recherches, nous fournissions, en somme, si peu de renseignements sur ce point très spécial du culte de notre Sainte dans les siècles passés.

Tout à l'heure, une confrérie de piété érigée à Gand nous fera remonter jusqu'à l'an 1101, mais nous avons écrit " confrérie de piété." Pour ce qui est des corps de métiers purement laïques, la plus ancienne date que nous possédions est celle de 1382, et elle se réfère aux menuisiers de la ville de Clermont, en Auvergne. Il est fait mention de cette confrérie dans un arrêt de cour, du 4 septembre de cette même année (1). Viennent ensuite : pour 1396, les menuisiers de Paris ; pour 1430, la *Saint-Ann's Guild* de Dublin ; pour 1447, les orfèvres de Paris ; pour 1487, les menuisiers d'Angers ; pour 1500, les tailleurs d'Edimbourg ; pour 1509 la Gilde de Sainte-Anne de Louvain ; pour 1512, celle d'Oxford : autant de

(1) J. B. Bouillet, *Hist. des Commun. des arts et métiers de l'Auvergne avant 1789* (in 8°, Clermont-Ferrand, 1857), p. 245.

dates qui précisent une année de l'existence et non celle de la fondation.

Le Père Cahier nous explique, dans une note de ses *Caractéristiques des Saints*, pourquoi sainte Anne avait été choisie comme patronne par les menuisiers. C'est que le tabernacle étant considéré comme un des chefs-d'œuvre de leur profession, sainte Anne, en devenant mère de la Vierge Marie, était, disaient-ils, la première qui eût fait un tabernacle, le tabernacle du Fils de Dieu. Le même auteur ajoute ici un détail qui fait sourire pour la naïveté dont il témoigne chez ces bons menuisiers, mais qui édifie encore malgré tout. Leur grand recours, nous apprend-il, pour dissimuler certains défauts du bois, était ce qu'on appelait dans les ateliers de la *cervelle de sainte Anne*, et on dotait de ce nom peu gracieux un mélange moins gracieux encore de colle forte et de sciure de bois, dont on emplissait les cavités (1).

Le jeton des menuisiers de Paris, frappé en 1748, confirme l'explication du P. Cahier. Il a pour sujet la scène de la lecture et pour exergue : *Sic fingit tabernaculum Deo* (2). Les premiers statuts que nous connaissons de cette confrérie lui avaient été donnés par Charles IV, en 1396. Plus tard, en 1467, ils furent confirmés par Louis XI, et l'un d'eux porte que : " Quiconque voudra ouvrouer dudict mestier à Paris, faire le pourra, pourvu qu'il soit ouvrier suffisant..... et (ait) fait un chief-d'œuvre de sa main suffisant..... Et outre payera douze sols parisis d'entrée dont le Roy aura six solz, et les jurez du dict mestier quatre solz pour leur peine, et deux solz à la confrairie Madame Sainte Anne, établie au dict mestier, sauf que les fils des maîtres ne payeront point d'argent pour leurs entrées (3)"

Un autre vieux texte de 1487 nous renseigne sur les menuisiers d'Angers. Ils est extrait de leurs statuts, tels que confirmés par Charles VIII, en septembre 1487 (4) :

" I. Et premièrement. Que d'ores en avant et comme du temps passé les jurez et maîtres dudit art et mestier de charpenterie et menuserie en la ville et quintes d'Angiers, se assembleront, chacun an, le jour et feste saint Serene ou Madame Sainte Anne, qui est

(1) Cahier, *Caract. des Saints* (1867), t. I, p. 607.

(2) Barbier de Montault, *Iconographie...*, t. II, p. 211.

(3) Gautier, *Dict. des Confréries*, p. 405-409.

(4) *Ordonnances royales*, t. XX, p. 16-21, et *Trésor des Chartes*, registre 217, no 180.

la confrairie des maîtres et ouvriers du dit art et mestier, et seront esleus deux maîtres du dit mestier qui auront regard et seront tenuz garder et entretenir les ordonnances du dit mestier.....

" II. *Item.* Et seront tenuz les dits charpentiers de menuiserie faire bonne besoingne et marchandise sans aubour (*ruse*) ne pourtiture, vermolleure ne eschauffeure....."

Voici un texte plus intéressant encore, et qui est relatif aux menuisiers d'Aire en Artois. On nous saura gré, croyons-nous, de reproduire au moins en partie ce vénérable document.

" Octroy en faveur des huchiers (*menuisiers*), cuveliers, charpentiers et maçons de la ville d'Aire, afin d'ériger une confrérie à l'honneur de Dieu et de sainte Anne.

" 3 août 1504.

" A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, MAYEUR ET ESCHEVINS DE LA VILLE D'AIRE, SALUT. Sçavoir faisons que, sur la requête à nous faicte par ceulx des stils et mestiers de huchiers, cuveliers, charpentiers et machons estans en ladite ville, de ce qu'ils puissent tenir par ensamble eslever en icelle ville une confrerie en l'honneur et reverence de Dieu et sainte Anne, et affin qui ce puist estre chose estable et permanente, et que les services divins, suffrages et oblations quy sont encommecez faire à l'honneur et reverence de Dieu et de ladite Sainte puissent être continuez et entretenus, mesmes a ce que entre iceulx confrères de ladite confrerie y ayt pour le remps advenir ordre et police, en sorte que ladicte confrerie, services et oblations ne puissent deffaillir, et que ceulx quy pour le présent sont et pour le temps advenir seront capables et contribuables aux mises et despens a ce necessaires soient tenus paier leurs contingens et portions, il nous pleust leur octroier et consentir lettres de plusieurs poincts et privileges par eulx requis et au long déclarés en leur requête, affin de l'augmentation et entretenement desdicts stiles et mestiers. et que Dieu et ses saints et saintes soient reverendez et honnorez, nous supplians ladicte requête, et sur ce lettres et consentement de noble homme Jacques d'Ognies, seigneur d'Estrées et de Grixsons bailly et capitaine de ladicte ville, avons consenty et accordé, consentons et accordons à ceulx des dits stils de huisiers, cuveliers, charpentiers et machons que touchant ladicte confrérie et pour l'entretienement d'icelle, ilz se puissent doserenavant reigler et conduire en la forme et manière cy après declairée.

" Et primes que pour l'entretienement d'une messe chacune

semaine ensamble du luminaire ad ce necessaires avecq des autres entretenemens. chacun confrère sera tenu payer chascun an pour luy et sa femme douze deniers, et ceulx à marier six deniers.”

(*Suivent des règlements d'ordre purement civil ; puis :*)

“ *Item* que le jour de ladicte sainte tout ceulx des dictz stils et mestiers seront tenus de accompagner leur doïen à la messe qu'ilz feront chanter et célébrer solempnellement chascun an en l'eglise de Saint-Pierre, sur l'amende de douze deniers au prouffict de ladicte confrerie.

“ *Item* que tous ceulx quy ledict jour de madame sainte Anne ne garderont et sollemniseront la feste d'icelle, quy feront ou feront faire par leurs varlez lesdicts stils et mestiers encoureront en amende de cinq solz à applicquer : deulz solz au prouffict de ladicte confrerie, deulz solz au prouffict de table et de la despense qui se fera ledict jour, et douze deniers au chastelain qui en fera l'execution.”

(*Autres articles sans rapports avec la sainte et, enfin :*)

“ En tesmoing de ce, nous avons mis le scel au causes de ladicte ville d'Aire à ces présentes, quy furent octroyées le IIIe jour jour d'aout l'an mil cinq cens et quatre.

“ Ainsi signé sur le reply ; D'ESTRÉE (1).”

(1) *Papiers d'état et de l'audience, liasse no 1105, aux Archives générales, Bruxelles.*

(*A suivre.*)

*fr Paul-V. Charland
des frères jacobins*

CHRONIQUE DU MOIS

I.—Rome. II.—France. III.—Allemagne. IV.—Canada.

Toutes les informations qui nous viennent d'Italie nous entretiennent des efforts aussi considérables qu'ingénieux faits par le gouvernement du roi Humbert pour donner, à la célébration du vingt-cinquième anniversaire du 20 septembre 1870, les caractères d'une manifestation particulièrement imposante. Il est visible même qu'en convoquant à Rome, à grands frais, des représentants de toutes les municipalités de la péninsule, on a cherché à transformer la manifestation de cette année-ci en une sorte de plébiscite italien ratifiant l'attentat de la Porta Pia.

Tous ces efforts, au fond, sont puérils et ils sont restés vains. C'est parce que lui-même doute de son droit d'être à Rome que le roi Humbert a éprouvé le besoin de le faire confirmer; et les expédients coûteux auxquels son gouvernement a eu recours pour se donner l'illusion de l'intangibilité ne valent que ce qu'ils ont coûté : rien de plus ; le lendemain des fêtes du 20 septembre l'attentat de la Porta Pia n'en a pas moins été une des pages les plus ignobles de la révolution italienne. Et le prétendu droit des usurpateurs et des sacrilèges n'en est pas plus solide. Quand viendra, au temps marqué par la Providence, l'heure fatidique, que pèseront dans les balances de la Justice ces démonstrations de commande et ces plébiscites d'escamotage ?

La seule annonce de ces tapageuses manifestations a eu pour résultat de provoquer dans le monde catholique tout entier un redoublement de protestations et l'affirmation universelle des droits de la Papauté.

Le Saint-Père vient de publier une nouvelle encyclique sur le Rosaire.

Dans ce document, Sa Sainteté se réjouit de voir la dévotion envers la sainte Vierge s'accroître chaque jour, ainsi qu'en témoignent les associations multipliées en son honneur, les nouvelles églises qui lui sont consacrées, les pèlerinages et les congrès.

Le Pape demande que cette année la dévotion du mois du Rosaire ait spécialement pour objet d'obtenir le retour des Eglises dissidentes à l'Eglise romaine.

* * *

Il est dès à présent certain que les divers partis d'opposition, en France, se préparent à faire de la question de Madagascar un thème d'attaques contre le ministère Ribot. Il n'y aurait rien de plus naturel et de plus légitime, si les sentiments d'un vrai et pur patriotisme devaient seuls inspirer toutes les interpellations qui s'annoncent : c'est à bon droit, certes, que l'on songerait à demander compte des mesures mal prises, des fausses manœuvres, des retards qui coûteront à la France plus de sacrifices d'hommes et plus de sacrifices d'argent que n'en eût comportés cette expédition mieux conçue et mieux préparée.

Mais, sous prétexte de bien public et sous les dehors du patriotisme, que de vilaines et basses intrigues vont se donner carrière ! Combien l'on en va entendre de ces politiciens sonores qui seront plus soucieux de la conquête d'un portefeuille que de celle de Tananarive !

Trop souvent, depuis quinze ans, nous avons eu le spectacle de ces honteuses coalitions et de ces tristes mêlées. Cette fois-ci au moins, nous voudrions espérer que les députés catholiques, quelles que soient leurs nuances d'opinion, ne se compromettront pas avec les politiciens tarés : ils se souviendront que, lorsque l'honneur, l'intérêt de la France sont en cause vis-à-vis de l'étranger, les préoccupations de parti doivent disparaître. S'ils prennent part à la discussion, comme c'est leur devoir de le faire, il faut que ce soit avec le seul souci de sauvegarder les grands intérêts du pays et de faire revivre ses plus nobles, ses plus généreuses traditions.

Qu'ils se gardent, pour leur honneur, de répéter, à l'occasion de Madagascar, les tristes égarements de leurs devanciers dans les questions du Tonkin, de la Tunisie et de l'Égypte !

Que faut-il penser de la situation politique de la France ? A notre avis, rien de bon : à l'extérieur, les points noirs grossissent ; à l'intérieur, ils ne cessent de s'étendre. A l'extérieur, la France peut tout à coup, du jour au lendemain, se trouver aux prises avec des complications redoutables ; à l'intérieur, le gouvernement, méconnaissant le sentiment du pays, vire de plus en plus à gauche, sous la pression constante des sectaires : le train des choses est tel que le ministère radical Bourgeois-Brisson-Goblet, qui n'a pas pu prendre pied avant le ministère mixte de M. Ribot, a les plus grandes chances de lui succéder.

Nos excellents confrères de *La Croix*, sur ce point, sont plus opti-

mistes que nous : ils annoncent d'abord pour la rentrée la chute du ministère Ribot, prévision qui n'a rien d'in vraisemblable ; mais ce qu'ils prévoient ensuite est si surprenant, si extraordinaire, si contraire à toutes les données que fournit la situation actuelle, que nous croyons devoir l'enregistrer textuellement, comme un des plus rares spécimens de l'in vraisemblable en matière de prévisions politiques.

Il va de soi que nul ne serait plus heureux que nous de voir nos appréhensions trompées et les prophéties de la *Croix* justifiées par l'événement.

Voici ce qu'écrivit *La Croix* :

“ Le ministère considère que son heure a sonné, et il se prépare à faire sa sortie à la rentrée.

“ L'incurie dans la préparation de Madagascar servira de tremplin à son successeur, mais les véritables causes sont ailleurs.

“ La loi inique et inconstitutionnelle d'abonnement, le trouble qu'elle apporte, la prétention d'appliquer aux fabriques un décret illégal et ridicule sont des pierres d'achoppement.

“ *Le nouveau ministère sera forcément hostile à ces lois de persécution, et c'est là une bonne situation que le ministère de demain, pour arriver, ait à livrer un combat à la persécution Ribot.*”

Ainsi, la *Croix* nous annonce sérieusement que le ministère qui succédera au ministère Ribot “ sera forcément “ hostile ” aux lois de persécution ! Tant mieux !

Mais comment cela se pourra-t-il faire ? Ce nouveau ministère devra s'appuyer sur la plus grande partie de la majorité actuelle de la Chambre des députés ; or c'est cette majorité-là qui a donné gain de cause à MM. Casimir-Perrier et Spuller dans la discussion de la loi sur les fabriques ; c'est la même majorité qui a voté la loi d'abonnement avec un emportement tel que M. Ribot lui-même n'a pas pu la modérer ! Et c'est cette majorité qui soutiendra un ministère “ hostile aux lois de persécution ” !

En vérité si nous voyons cela, ce sera bien le cas de répéter l'honnête vers de Boileau : “ Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.”

L'apathie d'un grand nombre de catholiques français, l'isolement boudeur où d'autres s'entêtent, sont d'autant plus regrettables que dans le pays se multiplient les symptômes qui indiquent que la masse électorale est en train de se détacher du personnel opportuniste, radical et sectaire.

Le pays est las des querelles religieuses aussi bien que politi-

ques : il veut la paix et le travail. Son bon sens naturel commence à prendre le dessus. Les sycophantes, les charlatans, les politiques avariés qui ont si longtemps surpris sa confiance se démasquent peu à peu et perdent chaque jour de leur crédit. Ceux-ci le sentent bien : ils comprennent que le temps travaille contre eux, et qu'en une ou deux législatures il pourrait bien se faire que le personnel parlementaire se trouvât notablement renouvelé.

De là les efforts que font à l'envi vieux opportunistes et radicaux, tous sectaires, pour ressaisir leur ascendant sur l'opinion et pour se maintenir au pouvoir. La recrudescence marquée de la politique antireligieuse n'a pas d'autre raison : le parti espère trouver dans l'agitation qu'il soulève, dans les protestations qu'il provoque, l'occasion et le prétexte de frapper des coups retentissants; s'ils émeuvent violemment une partie du pays, ils lui permettront aussi de mobiliser ostensiblement toutes les forces révolutionnaires et de les lancer contre ce qui subsiste d'institutions et de forces conservatrices et catholiques.

* * *

Les Allemands ont fêté bruyamment le 25^e anniversaire de leur victoire de Sedan. Le ton général de ces réjouissances était une provocation à l'égard de la France : tout le monde l'a senti.

“ J'étais en Allemagne, écrit M. Chauncey Depew au *Sun*, au 25^e anniversaire de la victoire de Sedan. L'enthousiasme était exubérant et contagieux. Il révèle un désir profond et passionné de faire la guerre à la France tout de suite et sous quelque prétexte que ce soit, afin de régler à jamais la question de la possession de l'Alsace et de la Lorraine, et d'écraser tellement la France qu'elle cesserait d'être une menace pour l'Allemagne, qui pourrait alors réduire son armée et son budget.”

Les observations personnelles de M. Depew sont confirmées par la grande majorité des discours prononcés et des articles publiés en Allemagne depuis le commencement du mois.

D'une petite fraction du parti socialiste seulement sont venues quelques timides protestations.

Dire que l'on n'a pas frémé d'impatience en France serait méconnaître le caractère français; mais on a eu du moins la sagesse d'éviter de donner à l'ennemi le prétexte cherché de commencer la lutte suprême et qui paraît à la plupart inévitable.

Si les Allemands, comme peuple, désirent la guerre immédiate et sont prêts à saisir le premier prétexte venu, il ne s'ensuit pas que l'empereur Guillaume et ses conseillers croient prudent de combler leurs désirs.

Bien que le texte des traités unissant l'Autriche et l'Italie à l'Allemagne n'ait pas été publié, il est généralement admis qu'ils obligent les deux premières nations à coopérer activement avec la dernière, au cas seulement où l'empire germanique serait attaqué simultanément par deux grandes puissances.

L'acte d'agression, l'initiative doit venir de nations hostiles à l'Allemagne. Sans doute, rien de plus facile pour celle-ci que de trouver un prétexte pour assaillir la France ; mais en ce cas l'Allemand agresseur ne pourrait pas compter sur le concours actif de ses alliés.

D'un autre côté, la Russie ne permettrait jamais à l'empire germanique d'employer toutes ses forces contre la France. Dès 1873 l'avis en a été donné par Gortchakoff, alors que la rapidité avec laquelle la France payait son énorme rançon de Cinq Milliards, donnait à Bismarck et à Von Moltke la velléité de saigner de nouveau un pays qu'ils n'avaient pas cru si riche.

Quelle que soit la nature précise de l'entente actuellement existant entre la France et la Russie, personne ne doute que le Czar Nicolas II ne soit encore moins disposé que Gortchakoff à laisser la France soutenir seule la lutte contre tous les états confédérés de l'Allemagne. On sait donc bien à la cour de Berlin que dans une guerre déclarée à la France par l'Allemagne, la moitié de l'armée allemande devrait garder la frontière russe. Tenter de battre l'armée française avec la moitié des forces allemandes serait un acte de témérité dont aucun commandant expérimenté et sage ne se rendrait coupable. On sait que les Allemands n'ont jamais remporté de victoires en 1870, que grâce à la grande supériorité du nombre ; il n'est pas à craindre qu'ils changent cette prudente tactique.

On peut donc conclure de tout cela que, aussi longtemps que les combinaisons internationales actuelles existeront, l'Allemagne ne cherchera aucun prétexte d'attaquer la France. Si la guerre éclate, c'est qu'elle aura été commencée par la France et la Russie.

Alors seulement l'empereur Guillaume pourrait compter sur le secours efficace de ses alliées l'Autriche et l'Italie.

Les Français, en général, seraient heureux de voir leur gouvernement déclarer la guerre à l'Allemagne. Ils ne sont pas résignés le moins du monde à la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Leurs yeux sont encore fixés sur ces deux chères provinces. En vain leur attention a-t-elle été détournée vers Tunis, le Tonquin, l'Ouest africain, Madagascar. Ils savent bien que le plus tôt viendra la lutte, plus grandes seront leurs chances de victoire. Leur armée

ne sera jamais plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui, tandis que le nombre de soldats aguerris augmente chaque année en Allemagne. Mais la France ne peut pas engager la lutte, sans un allié. Son seul allié possible est le Czar et il lui faut attendre que celui-ci donne le signal.

Il est fort peu probable que ce signal soit donné, tant que l'armée russe ne sera pas complètement munie des armes les plus récentes et les plus perfectionnées. Alors même, le Czar pourra hésiter à plonger l'Europe dans un conflit tel qu'il n'aura jamais eu de précédent.

En attendant, l'impatience des Allemands écrasés par l'impôt de l'argent et de la conscription militaire ne peut pas hâter d'une heure la décision de la question. Cette décision viendra, non de Berlin, mais de St-Petersbourg.

* * *

La Vérité a créé toute une sensation en publiant, la première de tous les journaux canadiens, le texte du nouvel arrêté en Conseil, envoyé par le gouvernement fédéral au premier ministre de Manitoba.

De l'avis de notre excellent confrère de Québec, ce dernier arrêté est virtuellement une reculade de la part du cabinet fédéral ; il annule et retire le premier en remettant toute l'affaire sur le tapis et en ouvrant la porte à tous les compromis.

Telle est aussi l'opinion d'un grand nombre d'hommes politiques et de journaux des deux partis.

D'un autre côté des personnages importants et qu'on n'a aucune raison de croire hostiles à une équitable solution de la question des écoles prétendent attendre beaucoup de bien du nouvel arrêté au point de vue final.

“ Le gouvernement de Manitoba, disent-ils, et ceux qui partagent ses vues gardaient un dernier prétexte pour ne pas rendre justice à la minorité. Le dernier arrêté leur enlève le plus fort de leurs fallacieux arguments et le gouvernement fédéral peut maintenant leur dire : nous vous avons prié d'agir par l'arrêté en conseil rémédiateur et vous avez refusé ; alors nous sommes entrés en pourparlers avec vous aux fins d'arriver à un règlement à l'amiable, et encore là vous refusez ; dans ce cas, il ne nous reste plus qu'à agir. ”

A bref délai, les événements nous diront laquelle de ces opinions est la bonne.

Espérons encore que le gouvernement fédéral, pour avoir temporisé tant qu'il l'a pu, n'en fera pas moins tout son devoir à la session de janvier, avant de se présenter devant l'électorat.

* * *

L'HOTEL D'ANGLETERRE

L'hôtel d'Angleterre n'a point usurpé son nom ; bien que situé sur les bords de la Méditerranée, au milieu de bosquets d'orangers et d'oliviers, ce n'en est pas moins un territoire aussi absolument anglais qu'une rue de Londres ou un village du Devonshire. La clientèle est anglaise ou tout au moins anglo-maniaque, c'est une clientèle de gens du monde, une clientèle orthodoxe aussi bien en politique qu'en religion ; malgré cela, ou peut-être à cause de cela, l'hôtel a quelque tendance à être un peu austère.

Mais en cet hiver mémorable, animé par la présence de Miss Belinda Grant, il était fort loin d'être triste : devant Miss Belinda toute mélancolie s'évanouissait comme l'ombre devant le soleil !

Exubérante, heureuse de vivre, Miss Belinda n'était jamais ni fatiguée, ni ennuyée, ni indifférente ; toujours à la hauteur des circonstances, il arrivait même quelquefois qu'elle outrepassât la mesure. Mais comme elle était toujours prête à utiliser ce surcroît d'énergie en amusant et en entraînant les autres, elle était en général très populaire, surtout parmi ceux, et ils sont nombreux, qui admettent volontiers que l'on organise et décide tout pour eux, que l'on aille même jusqu'à avoir des idées pour eux. Kohl, le propriétaire, faisait le plus grand cas, cela va sans dire, d'une cliente qui, grâce aux charades, aux bals, aux pique-niques, aux divertissements de toutes sortes qu'elle organisait, tenait continuellement ses autres clients en belle humeur ; sa beauté, son entrain faisaient l'admiration de tout le personnel suisse-allemand de l'hôtel, à l'exception pourtant du portier, petit homme à l'œil malin auquel rien n'échappait, qui savait merveilleusement tirer parti de la situation que lui créait son poste dans le hall, et de Suzanne, la femme de chambre du 3e, l'étage de Belinda.

Le portier seul se taisait quand les autres domestiques chantaient les louanges de la jolie Miss ; quant à Suzanne, elle la qualifiait fort irrespectueusement de " grande gaillarde " ; l'animation que Belinda répandait autour d'elle, c'était pour elle du " vacarme " ; mais nous devons à la vérité de dire que Suzanne était d'un caractère grognon et même quelque peu bourru.

Un jour, Belinda et sa famille se trouvèrent en retard pour le repas intitulé par les uns lunch, par les autres déjeuner, et que

l'on servait à midi et demi. Le gong avait depuis longtemps cessé ses appels discordants, les corridors, les escaliers avaient déversé leur contenu en longues files de visiteurs dans la grande salle à manger de l'hôtel ; toutes les places, sauf trois, étaient occupées, et les garçons au teint frais passaient le premier plat, quand les Grant firent leur entrée. Mrs Grant, mince, le dos légèrement voûté, s'avancait d'une allure timide, incertaine : derrière elle venait Belinda, toujours rayonnante et sûre de l'effet produit par sa beauté, et enfin, en dernier, une toute jeune fille pâle, l'air délicat et fatigué, dont on ne parlait qu'en disant : cette pauvre petite Jeanne !

—Avez-vous fait une promenade ce matin, Miss Grant ? demanda Mrs Cowell, la mère de tout un essaim de jeunes filles roses et blanches, qui se trouvait assise à table, vis-à-vis des Grant.

—Non, répondit Belinda avec le charmant sourire qui semblait rivé à poste fixe sur ses lèvres, je ne suis pas sortie. Oh ! maman, je vous en prie, ne refusez pas de cette bière de Pilsen. Jeanne, j'insiste pour que vous mangiez de ce plat, cela fera du bien à votre mal de tête. Le fait est, chère Mrs Cowell, que je n'ai pas eu un instant à moi, depuis ce matin ; j'ai passé mon temps à téléphoner de tous les côtés pour trouver deux chambres au midi.

—Et les avez-vous ? demanda Miss Tucker, une demoiselle d'un certain âge, qui était parmi les plus ferventes admiratrices de Belinda.

—Non, ou, du moins, je n'en trouve pas deux. Les hôtels sont bondés, tout est retenu, depuis plusieurs semaines déjà. Kohl a cependant fini par me promettre une chambre au midi et une à l'ouest, à notre étage. Il faudra bien qu'on s'en contente :

—C'est pour des amis ?

—Oui, de vieux amis de ma mère : Sir Walter et Lady Montfort.

Ces derniers mots, que Belinda avait prononcés avec une netteté qui les avait en quelque sorte détachés du reste de la phrase, causèrent une certaine émotion dans l'assistance.

On connaissait Sir Walter, on savait qu'il appartenait à la catégorie particulièrement intéressante des hommes à marier, si rare à Olivia ! La nouvelle de son arrivée fut donc accueillie avec joie par tout le monde, sauf par les deux célibataires de l'hôtel, le vieil amiral Hunt et le jeune M. Smith.

—Lady Montford est extrêmement délicate, continua Belinda. Elle vient ici pour sa santé, et son fils l'accompagne. Il faudra qu'il se contente d'une chambre à l'ouest ; dans cette saison d'ailleurs, c'est..... Qu'est-ce ? Ah ! un télégramme !

C'en était un en effet, et d'Angleterre.

Mrs Grant, à laquelle il était adressé, l'ouvrit avec une émotion visible puis, l'air embarrassé, le tendit à Belinda.

Le télégramme, que celle-ci ne lut pas tout haut, venait de Lady Montfort et était ainsi conçu : " L'eau est-elle bonne et la canalisation sûre ? "

Après le déjeuner, dans la chambre de sa mère, ornée par ses soins de photographies et de bibelots, Belinda composa sa réponse, réponse aussi laconique que nette et satisfaisante ; " Excellente. "

—Du moins, je l'espère, fit Mrs Grant d'un ton moins affirmatif, quand sa fille lui lut sa réponse.

—Il n'y a pas de doute. Pourquoi l'eau ne serait-elle pas bonne ici ? fit Belinda.

Le lendemain, autre question plus embarrassante encore : " Le climat est-il excitant ou déprimant ? "

—Qu'est-ce qu'elle préfère ? demanda Belinda qui laissa percer une vive mauvaise humeur, sa mère n'ayant pu la renseigner.

Toutefois, avec un grand tact, elle télégraphia en réponse : " Fortifiant. "

Dans la journée, nouveau télégramme de Lady Montfort pour donner contre-ordre et avertir qu'elle n'arrivait pas ; deux heures plus tard autre télégramme pour dire qu'elle avait de nouveau changé d'avis et qu'elle arrivait. Telles furent les péripéties qui préludèrent au débarquement de Lady Montfort.

—Je pense qu'il doit bien y avoir dans son douaire quelque vieux château où elle pourrait se retirer si son fils se mariait, se disait Belinda, le jour où on attendait les Montfort. Mrs Grant et sa fille prenaient le thé, comme tous les Anglais arrivaient consciencieusement à le faire à Oliviera, bien qu'il y eût quelque difficulté à intercaler cette cérémonie nécessaire entre le déjeuner de midi et demi et le dîner de six heures.

Mrs Grant ne savait pas si Lady Montfort avait un douaire.

—Je voudrais bien, maman, que de temps en temps vous puissiez me donner les renseignements que je vous demande.

—C'est que, voyez-vous, mon enfant, je ne suis allée qu'une fois à Brookdean, et il y a de cela trente ans. Vous et Sir Walter étiez de tout petits enfants.

—Quelle nécessité de rappeler cela ?

—C'est vrai, je vous demande pardon, mon enfant : ce que je voulais dire, c'est que j'y avais passé très peu de temps. Je l'ai beaucoup regretté : le pays est si beau, si pittoresque ! Mais votre bon cher père et Lady Montfort ne s'entendaient pas très bien. Votre père n'admettait pas qu'on ne fût occupé que de sa santé,

lui qui en avait une admirable. Il ne supportait pas, vous savez, que je ne parusse pas à déjeuner, même lorsque j'étais sérieusement indisposée ; vous pensez s'il trouvait ridicule cette manie de Lady Montfort, de se mettre au lit pour un oui, pour un non, parce qu'elle est fatiguée ou qu'elle a éternué trois fois.



—Je le comprends. Mais que disait son mari à elle ?

—Oh ! rien. Il était si bon et toujours si plein de sympathie au contraire. Une perle de mari ! Je n'ai de ma vie rencontré un homme meilleur, moins égoïste. On dit que son fils lui ressemble, qu'il est aussi doux, aussi patient avec sa mère.

—Tout cela est très bien, mais j'espère qu'il n'est pas patient au point de désirer vivre avec elle une fois qu'il sera marié, parce que moi... je veux dire personne au monde ne le supporterait. Mais qu'est donc devenue Jeanne ? Que lui est-il arrivé ?

Il lui était arrivé une de ces petites choses dont on se souvient toute sa vie. Assise dans la grande fenêtre du salon désert, elle jouissait de la solitude et du silence, partageant son attention entre son livre et l'admirable paysage du dehors, deux poèmes. Au-delà de la ligne verte et or des orangers de la terrasse, au-delà des toits rouges de la ville, plus bas, elle apercevait une bande d'eau bleue, mais d'un bleu aussi pur que le pétale du ne-m'oubliez-pas, aussi profond qu'une belle nuit d'été. A l'horizon flottait dans une vapeur violette la silhouette vague d'une longue chaîne de montagnes. On eût dit, par cette radieuse après-midi, une mosaïque de pierres précieuses.

—Oui, pensait Jeanne, écartant légèrement le lourd volume de Shakespeare qu'elle avait sur les genoux, le monde est aussi beau dans la réalité que dans la vision du poète, mais combien différente la vie ! La vie n'a rien de poétique ni de romantique, et quant à s'amouracher comme ne manquent jamais de le faire toutes les héroïnes des romans ou des pièces de théâtre, c'est impossible. Les hommes, les vrais hommes sont si ordinaires !

Elle venait à peine de formuler cet axiome quand, relevant la tête, elle vit par la fenêtre, debout sur les marches du perron, un jeune homme aussi grand, aussi beau, aussi blond et même aussi romantique qu'eût pu l'être le Ferdinand de la *Tempête* lui-même, bien qu'il portât un complet de tweed, un chapeau à larges bords et qu'il eût sous le bras un rouleau de châles de voyage. Jeanne, clouée par la surprise, continuait à le regarder, se répétant machinalement les vers qu'elle venait de lire et qui revêtaient tout à coup une autre signification :

Je pourrais t'appeler un être divin, car jamais je n'ai rien vu de si noble parmi les créatures humaines.

Tout à coup, il leva les yeux vers elle.

Alors Jeanne s'enfuit éperdue comme si elle avait aperçu un fantôme, tant ses idées sur la vie s'étaient subitement trouvées bouleversées de fond en comble.

L'étranger n'était autre que Sir Walter Montfort. Il venait de descendre du grand omnibus qui faisait le trajet entre la gare et l'hôtel, et Dieu sait s'il était loin de toute préoccupation poétique et romanesque, ayant à s'occuper à lui tout seul, non seule-

ment des bagages, mais encore des couvertures, des sacs et des parapluies. Lady Montfort était trop souffrante pour s'inquiéter de rien, et West, la femme de chambre, trop ahurie pour penser à quoi que ce soit,

Il vit cependant la jeune fille et il éprouva un mouvement passager de compassion en apercevant à la fenêtre cette petite figure si pâle avec ses yeux anxieux.

Dans le hall éclatant de dorure et tout garni de fleurs, le digne M. Kohl vint au-devant des nouveaux arrivants et les escorta jusqu'à l'ascenseur. Il expliqua poliment, en mettant l'ascenseur en mouvement, que M^{me} et M^{lle} Grant les attendaient sur le palier du troisième étage pour leur souhaiter la bienvenue.

—Quelle idée! comment peut-on manquer de tact à ce point? s'écria Lady Montfort. Quand il me serait si nécessaire, après toute cette fatigue, de me reposer! Si je ne fais pas la plus grande attention, j'aurai une nuit d'insomnie, et c'est une chose que je ne puis supporter. West, j'espère que vous avez sous la main ce qui est nécessaire pour faire le thé; voilà plus de trois heures que je n'ai rien pris et il ne faut pas que je me laisse.....

Mais au même instant, l'ascenseur s'arrêtait, la porte s'ouvrait, et dans l'encadrement apparaissait une superbe et rayonnante personne blonde qui, d'une voix mélodieuse, bien que quelque peu élevée de ton, leur souhaitait la bienvenue à Oliviera. Mrs Grant était là aussi, un peu en arrière, trop heureuse de laisser Belinda faire les honneurs avec son animation et sa grâce accoutumées. Celle-ci conduisit Lady Montfort à sa chambre, une chambre en plein midi, la lui vanta avec une grâce, une aisance que ne réussit pas à troubler l'inattention marquée de la principale intéressée, tout occupée à surveiller les préparatifs d'installation de West.

—Eh bien, mère, dit enfin Sir Walter que cette scène embarrassait quelque peu, je vais vous laisser, je sais que vous préférez être seule après un long voyage. Vous ne descendrez pas dîner à table d'hôte, je pense? Mais j'aurai le plaisir de vous y retrouver, Miss Grant.

(à suivre.)

LANOE FALCONER.

Traduit de l'anglais par ROBERT DE CERINSY.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

Le Baron de Lahontan par J.-Edmond Roy, mémoire in 4° de 130 pages.

Ce mémoire lu à la Société Royale du Canada le 25 mai 1893 méritait à tous les titres les hommages de la publication.

Comme le dit fort justement l'auteur dans son avant-propos : " l'importance que l'on a donnée pendant tout le XVIII^e siècle à l'ouvrage de Lahontan, celle que lui donnent encore certains écrivains contemporains en le citant de temps à autre, justifie cette étude. Il importe que l'on connaisse plus intimement un homme qui a porté des jugements très sévères sur nos origines, qui a popularisé en Europe l'idée que les colonies françaises furent des lieux de déportation, et qui, d'un cœur léger, a voulu infliger un stigmate honteux à toute une race.

Ce mémoire sera lu avec le plus grand intérêt par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada-Français.

A Catholic cannot consistently be a member of Secret Societies because they are religious organizations, by Rev. Peter Rosen Heidelberg, Minn., 1895.

Dans un brochure de 40 pages qui porte ce titre explicatif, l'auteur démontre que les *Odd Fellows*, les *Knights of Pythias* et autres sociétés similaires sont en réalité, et malgré leurs dénégations intéressées des sociétés où l'on professe une fausse religion et où l'on pratique un culte qui rappelle les hérésies des premiers siècles de notre ère.

Par les avantages matériels que ces sociétés offrent à leurs membres, elles ont réussi à séduire un trop grand nombre de catholiques.

La plupart de ces derniers sont entrés de bonne foi dans ces sociétés ténébreuses et ne sont pas encore assez initiés pour en comprendre tout le danger. C'est pourquoi le pape Léon XIII les a condamnées nommément par un récent décret. Malgré ce suprême avertissement, on trouve encore des catholiques assez téméraires pour prétendre que ces sociétés n'offrent aucun danger pour la foi.

Que ces obstinés lisent les pages du Rev. Rosen. Ils n'y trouveront pas de déclamation ni de phrases à effet ; rien n'y est laissé à l'imagination ; mais, pour peu qu'il leur reste un peu de bonne foi, ils se rendront à la force de l'évidence qui ressort de ce petit livre.

Fleurs champêtres par Françoise. " Sans doute il est bien tard pour parler encor d'elles,".....ces charmantes " fleurs champêtres," aujourd'hui entre les mains de tous les gourmets littéraires ; aussi n'en dirons-nous qu'un mot. Ces nouvelles historiottes de Françoise sont un véritable régal pour tous ceux qui aiment le naturel dans le style, le talent simple et bon enfant, pour toutes les personnes de bon goût, qui exècrent la pose, le ton gourmé et le pédantisme.

Françoise est trop modeste quand elle dit dans sa courte préface que la fidélité et l'exactitude des tableaux sont le seul mérite des scènes rustiques qu'elle a peintes sur le vif. Millet a mis beaucoup de fidélité et d'exactitude dans son tableau de l'Angelus ; mais dans les traits, l'attitude, l'expression de ses deux personnages rustiques, debout au milieu d'un champ de pommes de

terre, il a su mettre tant d'art qu'il a fait un chef-d'œuvre. Les personnages de Françoise ne manquent pas, eux non plus, de vie, de vérité et d'expression, aussi dirons-nous au risque de choquer la modestie de l'auteur, qu'outre la fidélité et l'exactitude, on trouve dans ses tableaux de nos mœurs villageoises, de l'art au vrai sens du mot, de l'art sans apprêt, sans prétentions, mais de l'art tout de même, du vrai, du bon, quelque chose de génial plus facile à ressentir qu'à définir, qui empoigne et ne laisse aucun doute sur le mérite de l'œuvre, quelque simple qu'en soit l'apparence.

Les personnages de Françoise ne sont pas seulement rendus avec exactitude, avec art, ils sont surtout peints avec amour. On sent que l'auteur aime bien tendrement ces natures franches, bonnes, naïves, foncièrement chrétiennes, dont nos belles campagnes sont encore peuplées et ce sentiment est si fort chez elle, qu'elle le fait partager à ses lecteurs.

Ces "Fleurs champêtres" ont donc un parfum agréable et sain et nous espérons qu'elles auront assez de succès pour encourager Françoise à nous en offrir de temps en temps un nouveau bouquet.

LE NATURALISTE CANADIEN

Chicoutimi Juillet 1895

Rédacteur-Propriétaire: l'abbé V.-A. HUARD

PROPOS DE RETOUR.

" Il y a bien des semaines que le NATURALISTE paraît sommeiller. Le voici qui revient aujourd'hui à sa tâche. Nous ne donnons pourtant à ce numéro de juillet que seize pages, pour ne pas retarder encore sa publication de tout le temps que nous mettrions à rédiger le supplément consacré à la Zoologie ; c'est-à-dire que cette livraison n'a que le nombre de pages auquel nous sommes tenu.—Nous espérons publier le numéro d'août dans une quinzaine de jours, et nous pourrions ensuite reprendre la publication régulière du journal,

Cette longue absence de nos bureaux a causé des ennuis à plusieurs de nos correspondants, nous le savons. Nous le regrettons et nous nous efforçons depuis notre retour de mettre au point notre correspondance.

De même, nous ne savons rien de la littérature scientifique de ces trois derniers mois, et il se peut que cette ignorance involontaire soit la cause de certaines lacunes dans la composition de quelques-unes de nos prochaines livraisons. Ici encore, nous ferons notre possible pour reprendre le temps perdu."

